

Aujourd'hui



S3 BOBBY SMITH
Le joueur de centre du Canadien a bel et bien subi une fracture à la mâchoire dimanche contre les Whalers, et sera absent du jeu pour au moins trois à quatre semaines.

B1 ANTONIO FLAMAND
Le ministre de l'Environnement réclame une enquête sur les agissements d'un haut fonctionnaire, Antonio Flamand, impliqué dans la vente d'une mine en Abitibi.

B4 CÂBLE
Le CRTS entreprend l'examen des règlements autorisant les câblodistributeurs à augmenter leurs tarifs sans comparaître devant lui comme doit le faire Bell Canada.

D1 ÉCONOMIE
La vente de Distribution aux consommateurs à un prix plus élevé que prévu dissipe l'incertitude qui planait sur la rentabilité de Provingo, dont le titre gagne 62 cents.



C1 LA MODE
Sans censure et délibérément iconoclastes, les collections anglaises n'en coûtent pas moins très cher: sous les haillons et les folies, il faut payer le prix de la griffe.

Sommaire

Annonces classées	
Immobilier.....	D12 à D14, E1
Marchandises.....	E1 à E5
Emplois.....	E5
Automobiles.....	E3 à E5
Propositions d'affaires.....	D6
Arts et spectacles... B4 à B7	horaires..... B6
Bandes dessinées.....	E2
Bridge.....	E1
Décès.....	E5
Économie.....	D1 à D11
Êtes-vous observateur?..	D12
Feuilleton.....	D13
Horoscope.....	D14
La mode.....	C1 à C5
Le monde.....	C6 à C8
Loterie.....	A10
Mots croisés.....	E5
«Mot mystère».....	E4
Télévision.....	B4, B5
Têtes d'affiche.....	A7
TABLOID SPORTS	
Réjean Tremblay.....	5
Pierre Ladouceur.....	6
Yves Létourneau.....	7
Mots croisés.....	10

Sault Ste. Marie « célèbre le multiculturalisme »

La ville refuse d'annuler sa résolution la rendant officiellement unilingue anglaise

d'après Canadian Press
SAULT STE. MARIE

Le conseil municipal de Sault Ste. Marie a refusé hier soir d'annuler une résolution qui, faisant de l'anglais l'unique langue officielle de la ville, avait provoqué l'indignation de nombreux Franco-Ontariens.

Tandis que, devant l'hôtel de ville, des centaines de manifestants protestaient contre la motion adoptée la semaine dernière, à l'intérieur, le maire Joe Fratesi,

soutenant qu'il n'avait rien à se reprocher, refusait d'annuler cette décision et rejetait tous les appels réclamant sa démission. « Si vous prenez la peine de lire la résolution du début à la fin, vous constaterez qu'elle constitue au contraire une célébration du multiculturalisme », a-t-il déclaré devant quelque 120 personnes, pour la plupart des partisans de cette motion, qui s'étaient massées dans la salle du conseil, en expliquant que la ville ne voulait pas donner la préférence à une minorité linguistique locale sur une

autre. On estime qu'il existe entre trois et six mille francophones au sein des 81 000 habitants de Sault Ste. Marie.

Au cours de la séance, sept personnes ont parlé en faveur d'une motion qui annulerait la résolution et trois contre, mais la confrontation que l'on avait anticipée entre les deux groupes ne s'est pas produite.

Le conseil, qui avait adopté la résolution la semaine dernière par 11 voix à deux, a soutenu que cette décision avait été motivée par des considérations d'ordre

économique et qu'elle n'était d'aucune façon dirigée contre les francophones.

M. Fratesi a souligné que les contribuables se verraient forcés de payer des taxes beaucoup plus élevées si la ville était tenue d'offrir des services dans les deux langues. Selon lui, la résolution a pour objet de protéger la municipalité contre la législation provinciale sur les services en français, en vertu de laquelle le gouvernement ontarien assure présentement des services bilingues dans des régions désignées

de la province. Le maire a fait remarquer que bien des gens craignaient que cette loi, adoptée en novembre dernier, ne soit amplifiée pour forcer les municipalités à agir de même.

« Il s'agit simplement de faire ce pourquoi on nous a élus, a-t-il

VOIR SAULT EN A 2

- A 10: Une décision insultante, dit Amherst
- E 8: Peterson pointe Ottawa du doigt

Gorbatchev ouvre la voie au multipartisme en URSS

d'après AFP, AP, UPI, CP et Reuter
MOSCOU

Dans un discours historique qui a soulevé la colère des tenants de la ligne dure au Kremlin, Mikhaïl Gorbatchev a ouvert hier la voie au multipartisme en URSS en faisant tomber un pan du mur qui garantissait au Parti communiste le monopole du pouvoir.

Même s'il n'a pas admis le droit à l'existence immédiate de nouveaux partis, le chef de l'État et du parti soviétiques a rompu avec 72 ans de pouvoir exclusif du PCUS en présentant devant le « Parlement » du parti la plateforme qui sera adoptée au prochain congrès communiste, que Gorbatchev souhaite avancer à fin juin ou début juillet. Il l'avait déjà avancé une première fois du printemps 1991 à octobre 1990.

Dans un discours d'une heure devant un Comité central dont il sait que la majorité des membres sont plutôt hostiles aux changements, le chef du Kremlin s'est battu pour son idéal: « un socialisme démocratique et humain ».

Signe de la tension extrêmement forte qui règne au palais des Congrès du Kremlin, la télévision soviétique n'a diffusé aucune image des travaux alors qu'elle était habituellement la seule à pouvoir violer le traditionnel huis clos des plénums.

Gorbatchev a renvoyé à plus tard — « à une certaine étape » — la formation d'autres partis politiques, mais il s'est prononcé pour l'ouverture immédiate d'un dialogue avec les nouveaux mouvements politiques qui naissent tous les jours en URSS. Il y a mis une seule condition: qu'ils « respectent la constitution et le système social inscrit dans cette constitution ».

Le parti, en tout cas, ne doit plus se protéger derrière des « dispositions constitutionnelles » mais s'affirmer dans la vie politique comme une « force reconnue démocratiquement », a-t-il dit à des cadres dont beaucoup n'auraient jamais imaginé qu'il leur faudrait se battre pour emporter le suffrage des électeurs.

La conclusion logique de cette nouvelle orientation est l'abrogation, par le prochain Congrès des députés, de l'article 6 de la Constitution soviétique qui affirme le

VOIR URSS EN A 2

PICCOLI À MONTRÉAL

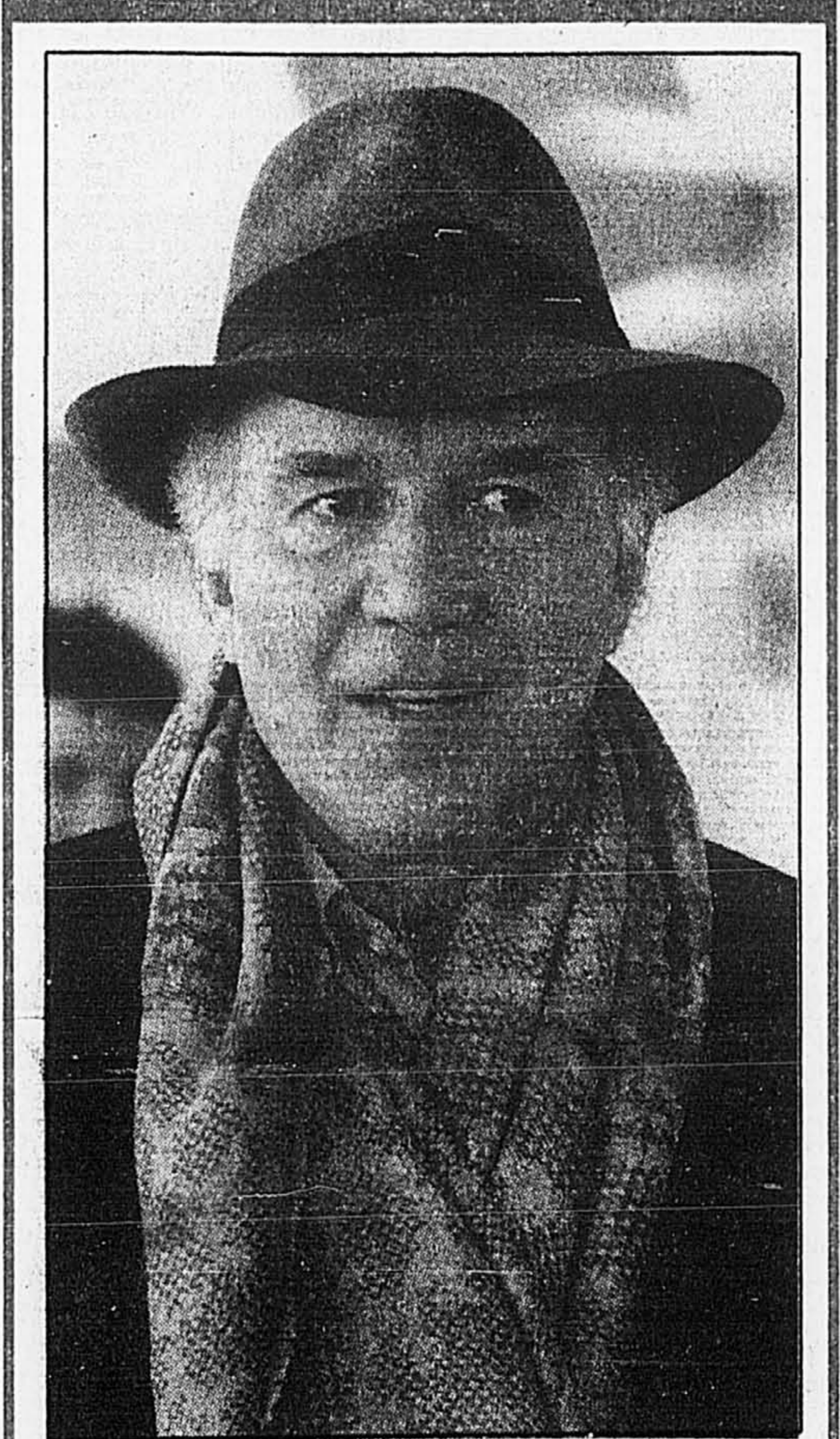


PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU, La Presse

Michel Piccoli, l'un des derniers géants du cinéma français, est arrivé hier à Mirabel pour faire la promotion de Milou en mai, le dernier film de Louis Malle, qui prendra l'affiche à Montréal le 16. Cette comédie de moeurs très française, qui a offert à Piccoli son 119^e rôle à l'écran (il vient de jouer le 120^e à Prague aux côtés de Marianne Sägerbrecht), a valu au metteur en scène et au comédien central un concert d'éloges en France, et les chroniqueurs montréalais qui ont assisté au visionnement de presse la semaine dernière lui ont fait un accueil plus que chaleureux. C'est la première « vraie » visite de Piccoli au Québec même s'il y est déjà venu à deux reprises, en 78 et 80.

Claude Ryan: « Une baisse temporaire d'étudiants dans les universités ne serait pas une tragédie »

ANDRÉ PRATTE

Une baisse temporaire des inscriptions dans les universités provoquée par la hausse des frais de scolarité n'aurait rien d'une tragédie, a déclaré hier à La Presse le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan.

Se basant sur les études faites sur la question aux États-Unis, le ministre prévoit que cette baisse pourrait être de 0 à 5 p. cent la première année. Cette baisse ne serait que temporaire, estime M. Ryan.

Cinq pour cent sur une clientèle universitaire de 240 000 étudiants, cela fait 12 000 étudiants. « Cinq pour cent dans l'ensemble, ça peut être plusieurs milliers d'étudiants, mais si c'est pour un an, ou deux ou trois, et qu'un bon nombre de ceux-ci reviennent aux études après être allés un an ou deux travailler pour épargner un petit peu, je pense qu'il n'y a pas de tragédie là-dedans. »

Invité à commenter les résultats du sondage CROP publié en fin de semaine par La Presse, résultats selon lesquels une majorité de Québécois s'opposent à l'augmentation des frais de scolarité annoncée le 22 décembre, le ministre a souligné que le même sondage montre que beaucoup de Québécois sont mal informés.

« Une majorité d'étudiants ne sont même pas au courant que les frais de scolarité au Québec sont à peu près un tiers de ce qu'ils sont dans l'ensemble du Canada, et dans la population en général, le taux d'ignorance est encore plus élevé. »

« C'est évident qu'il y a un travail d'information qui doit être fait, je pensais qu'on l'avait fait au cours des derniers mois. Il va falloir revenir et expliquer tranquillement que la hausse projetée n'a rien d'arbitraire et d'extravagant quand on tient compte des réalités qui nous entourent », a poursuivi le ministre.

Le sondage laisse croire que les Québécois en général, et les étudiants en particulier, accepteraient une augmentation moins importante que celle qui a été décidée (de 540\$ à 1 240\$ d'ici deux ans). Cela pourrait-il inciter le

VOIR RYAN EN A 2

Caution de 2500\$ aux deux propriétaires de la garderie Fantazia

SUZANNE COLPRON
SAINT-HYACINTHE

Accusées vendredi d'agression sexuelle sur un enfant d'âge préscolaire, les deux propriétaires de l'école Fantazia, à Otterburn Park, ont été remises en liberté hier contre une caution de 2 500\$.

Miriam Praw, âgée de 51 ans, et Connie Golfman Schmidt, âgée de 48 ans, devront revenir en cour, au Palais de justice de Saint-Hyacinthe, le 19 mars, pour connaître la date de leur enquête préliminaire.

En attendant, les deux femmes devront s'abstenir de communiquer avec les enfants qui ont fréquenté la garderie Fantazia au cours de la dernière année. Il leur est aussi interdit d'entrer en contact avec des jeunes de moins de 18 ans, à l'exception des membres de leurs familles.

Pendant toute la durée de la comparution et de l'enquête sur cautionnement, frappée d'une ordonnance de non-publication, Mmes Praw et Golfman sont restées impassibles. Elles semblaient confiantes et détendues. Plusieurs mères de famille prenaient place dans la salle d'audience aux côtés des journalistes et des curieux. Le mari de Mme Golfman, Karl Schmidt, âgé de 68 ans, y était aussi.

« C'est complètement idiot toute cette histoire! », s'est-il exclamé à la sortie de la cour. « Comment voulez-vous que les enfants aient été victimes d'agressions sexuelles? Les deux pièces de la garderie sont ouvertes, tout le monde pouvait voir ce qui se passait et les parents étaient toujours les bienvenus. »

La femme, Mme Golfman, avec laquelle il est marié depuis 18 ans, et Mme Praw ont été arrêtées jeudi soir et conduites en cellule au centre de détention Tanguay. Elles ont comparu le lendemain sous deux chefs d'accusation d'agression et d'attouchement à des fins sexuelles, en rapport avec des événements survenus entre le 1^{er} septembre et le 22 décembre 1989.

Jusqu'à maintenant, plusieurs parents ont été interrogés par les enquêteurs de la Sûreté du Québec. Mais, seul un couple a porté

VOIR GARDERIE EN A 2

Un directeur du ministère des Transports levait des fonds auprès des entreprises pour le PLQ

Jacques Alepin joue un rôle clé dans la surveillance des contrats liés au plan de transport de Montréal

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Un directeur du ministère québécois des Transports, qui joue un rôle clé dans l'approvisionnement des dépassements de coûts accordés aux entrepreneurs et ingénieurs, a travaillé au financement du Parti libéral du Québec auprès des entreprises.

Selon les informations colligées par La Presse, Jacques Alepin, directeur de la construction au ministère des Transports à Montréal, a collaboré aux campa-

gnes de financement sectoriel (auprès des entreprises) du PLQ durant le précédent mandat du gouvernement libéral, de 1985 à 1989, sous la direction du trésorier de l'époque, M. Tommy D'Erroyen, je me poserais des questions», a soutenu de son côté Jean-Noël Poulin, président de la Commission de la fonction publique du Québec.

Le « devoir de réserve »

L'article 11 de la Loi sur la fonction publique souligne qu'un fonctionnaire doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques, mais rien ne l'empêche de militer pour un parti.

Dans le cas de M. Alepin, si un rappel à l'ordre s'imposait, il devrait provenir du sous-ministre

en titre qui peut juger si un fonctionnaire a manqué à son « devoir de réserve ». Aux Transports, le sous-ministre est Jean-Marc Bard qui lui aussi s'est occupé dans le passé des souscriptions pour le PLQ, mais qui s'en est abstenu depuis 1985.

M. Alepin était suffisamment proche de M. D'Erroyen pour que ce dernier le recommande pour une promotion dans une requête acheminée au cabinet du premier ministre Bourassa. Les attentes de M. Alepin ne se sont toutefois pas matérialisées.

VOIR FONDS EN A 2

<p>HAWAII le Paradis</p> <p>DÉPART DE FÉVRIER</p> <p>2 semaines Incluant avion, hôtel et transferts</p> <p>Vol tous les lundis par gros-porteur</p> <p>1299\$ plus taxes</p> <p>HAWAII TOURS</p>	<p>VANCOUVER</p> <p>2 vols hebdomadaires directs, soit le jeudi et le lundi. Vol aller et retour</p> <p>Vol aller simple 249\$</p> <p>359\$ plus taxes</p> <p>LES AILES DE L'OUEST</p>	<p>TURKS & CAICOS</p> <p>LA DESTINATION PAR EXCELLENCE</p> <p>Departs tous les samedis</p> <p>20% de réduction</p> <p>TURKS & CAICOS TOURS</p>	<p>LOS ANGELES</p> <p>Départ tous les mercredis du 4 juillet au 5 septembre 1990</p> <p>Vol direct</p> <p>Nous acceptons également les réservations d'origine de Los Angeles.</p> <p>399\$ plus taxes</p> <p>Vol aller et retour</p> <p>LES AILES DE L'OUEST</p>
--	--	--	--

Faites votre réservation 90 jours avant le départ et économisez 300 \$ par couple • Nombre de places limité • Consultez les brochures disponibles chez votre agent de voyages.

SUITE DE LA UNE

SAULT

Sault Ste. Marie «célèbre le multiculturalisme»

dit. Je me suis fait traiter d'imbécile et d'idiot, mais au moins, je sais où réside mon devoir.»

Thunder Bay et Toronto

Hier aussi, une autre municipalité ontarienne, celle de Thunder Bay, a pris les premières mesures pour imiter Sault Ste. Marie. Par neuf voix à trois, un comité du conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'acceptation de principe d'une résolution qui ferait de l'anglais la langue officielle de la ville.

Toutefois, le maire Jack Masters a voté contre cette proposition, qui doit être soumise lundi prochain à une réunion plénière du conseil.

Entre-temps, le maire de Toronto, Art Eggleton, a affirmé hier que sa municipalité appuyait fermement la dualité linguistique du Canada, et qu'elle s'engageait à accroître ses propres services en français à l'hôtel de ville.

«Le moment est venu pour les communautés du reste du pays d'envoyer au Québec et aux francophones de tout le Canada le signal qu'ils attendent, a déclaré M. Eggleton. Le fait est que nous sommes un pays bilingue, et nous devrions en être fiers.»

Le maire a ajouté qu'«en période d'unité nationale tendue, les communautés devraient montrer des signes de bonne volonté et de bienveillance, et repousser la méfiance et l'intolérance». Il a souligné en outre le rôle que la croissance et la vitalité de la communauté francophone de Toronto avaient joué dans le développement de la ville au cours de la dernière décennie.

«C'est la raison pour laquelle Toronto a institué son projet pilote de services en langue française, pour répondre aux besoins d'un nombre croissant de francophones — non seulement les Franco-Ontariens et les Canadiens français originaires d'autres régions du pays, mais aussi les nombreuses personnes de langue française venues d'Europe, du Moyen-Orient, d'Afrique ou des Antilles et qui ont choisi de vivre à Toronto», a conclu M. Eggleton.

À Hamilton, entre-temps, le conseiller municipal Dominic Agostino a demandé au Comité des finances et de l'administration de la ville d'adopter une résolution pressant Sault Ste. Marie de revenir sur sa décision de déclarer l'anglais sa seule langue officielle.

«Il est essentiel que nous déclarions publiquement que nous ne sommes pas d'accord avec ce qu'a fait Sault Ste. Marie», a précisé M. Agostino, qui espère que son initiative découragera une poussée en faveur de l'unilinguisme anglais dont l'effet serait selon lui de porter un coup mortel aux quelque 25 000 francophones vivant dans la région de Hamilton.

URSS

Gorbatchev ouvre la voie au multipartisme en URSS

rôle dirigeant du Parti communiste.

Les États-Unis se sont montrés extrêmement prudents devant les changements annoncés par Gorbatchev, affirmant ne pas vouloir s'immiscer dans les «affaires intérieures» de l'URSS ni gêner le déroulement du plénum en cours.

«Les États-Unis ont toujours été en faveur du pluralisme politique et d'une évolution vers une économie de marché, mais nous ne ferons pas de commentaires qui pourraient avoir un effet négatif», a déclaré le porte-parole Marlin Fitzwater.

Au plénum toutefois, Gorbatchev a suscité un flot de critiques



Des centaines de francophones ont défilé hier soir devant l'hôtel de ville de Sault Ste. Marie. Le conseil municipal a refusé d'annuler sa résolution faisant de l'anglais la langue officielle de la ville, y voyant même un hymne au multiculturalisme.

de dirigeants communistes alarmés par la montée de nouvelles forces politiques. Lors de diverses interventions, de sévères critiques ont été émises contre l'éventuelle abrogation de l'article 6 et contre sa gestion depuis son arrivée au pouvoir.

Selon l'agence Tass, le premier secrétaire du Comité de la ville de Kiev, en Ukraine, Anatoly Kornienko, a affirmé que le projet de plate-forme du PCUS, tel qu'il devrait être soumis au Congrès, nécessitait une «sérieuse mise au point». D'après lui, «une place spéciale» revient en URSS au Parti communiste.

«Spéciale non pas dans le sens du monopole du pouvoir, mais dans le sens d'une responsabilité historique dans le destin du socialisme», a-t-il dit, ajoutant qu'«il n'existe pas aujourd'hui d'autre force qui pourrait défendre de façon conséquente les idéaux socialistes» en URSS.

Déplorant l'«absence», dans la plate-forme du parti, de toute référence à son rôle de formation idéologique, Kornienko a déclaré qu'«en proclamant le pluralisme d'opinions, nous avons une société ouverte à toutes les influences et tendances idéologiques», ajoutant: «On a l'impression que le Comité central ne sait pas très bien sur quelles forces il peut s'appuyer avec certitude.»

Premier secrétaire du Comité pour la région de Moscou, Valentin Messiat, a souligné que son organisation était favorable au rôle dirigeant du parti et se tiendrait «solidement aux positions du marxisme-léninisme». «Nous sommes convaincus qu'à l'heure actuelle il n'y a pas d'autre force ou de mouvement social en dehors du Parti communiste qui soit capable d'unifier le peuple et de sortir le pays d'une situation de crise.»

Messiat s'est insurgé contre les possibilités de dialogue avec ceux qui prônent leurs «ambitions politiques de groupe». «Le temps est venu de se fixer et de dire: 'Qui est qui? Qui est effectivement un partisan de la perestroïka et qui utilise la transparence pour ses propres ambitions politiques de groupe, pour la lutte visant à une prise directe du pouvoir?'»

Dans son discours, Gorbatchev a affirmé que la démocratisation doit aussi toucher le fonctionnement du parti. Le centralisme démocratique, pilier de l'autorité incontestable du parti, doit être revu pour insister «sur la démocratie et le pouvoir des masses du parti», a-t-il dit.

Ces dispositions du projet de plate-forme, sur lequel le plénum doit se prononcer aujourd'hui, ont soulevé l'ire de certains qui n'hésitent plus, comme l'ambassadeur d'URSS en Pologne, Vladimir Brovnikov, à demander ouvertement des comptes à Gorbatchev.

Il a demandé en effet au no 1 soviétique de faire le bilan de son action et, comme exemple spectaculaire de l'échec et des attermolements de sa politique, il a cité l'exemple de la lutte contre l'alcoolisme. Lancée à grands renforts de campagne de presse en 1985, elle a dû être abandonnée trois ans plus tard sur un double constat d'échec, les alcooliques étant aussi nombreux et l'État ayant perdu beaucoup d'argent avec la production en masse d'alcool clandestin. □

RYAN

Claude Ryan: «Une baisse temporaire d'étudiants dans les universités ne serait pas une tragédie»

gouvernement à faire un compromis, à l'approche d'une grève étudiante?

«Pas à moins que le gouvernement trouve de l'argent qu'on n'aurait pas imaginé, mais je ne m'attends pas beaucoup à ce genre de miracle», a répondu M. Ryan. «Si c'était un sujet nouveau dont nous n'aurions pas souvenement scruté tous les angles, je pourrais vous dire que oui, il y a des possibilités, mais franchement, nous avons fait le tour du jardin autant comme autant.»

«Les résultats du sondage pourraient éclairer le gouvernement pour l'avenir quant à d'autres hausses qui pourraient être envisagées par certains, pas par moi. Ils se rendront compte qu'il y a un plafond qu'on ne doit pas dépasser impunément.»

«Le chat est sorti du sac.»

Pour sa part, la secrétaire générale de l'Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec (ANEEO), Josette Côté, a réagi vivement à l'évaluation faite par le ministre de l'Enseignement supérieur de la baisse du nombre d'étudiants que pourrait provoquer le dégel des frais de scolarité. «Le chat est sorti du sac. Que ce soit 5, 10 ou 15 p. cent, on trouve ça inacceptable que des étudiants ne puissent pas aller à l'université pour des raisons financières!»

Mme Côté a elle aussi été appelée à commenter le sondage CROP-La Presse, notamment les données montrant qu'une majorité des étudiants accepteraient une augmentation modérée des frais de scolarité. «C'est vrai que c'est ce qui ressort dans nos discussions avec les étudiants. Mais quand on leur explique qu'on se ferait avoir avec ça, les étudiants changent d'idée.»

«Accepter une hausse modérée, a soutenu Mme Côté, ce serait mettre le doigt dans l'engrenage, et le bras y passerait ensuite. Le gouvernement ne se contenterait pas de ça, parce qu'une hausse modérée ne rapporterait qu'une goutte d'eau dans le budget des universités.» □

saient deux ou trois matinées par semaine, d'autres cinq.

«Nous espérons que plusieurs plaintes vont suivre», a déclaré le procureur de la Couronne responsable du dossier, Me Pierre Beaudet.

Un endroit malpropre

De son côté, Mme Marielle Pommier a confié à La Presse qu'elle n'avait pas de raison de croire que sa fille âgée de cinq ans a été victime d'agression sexuelle.

«J'ai retiré Rachel à la mi-janvier parce que l'école ne répondait plus à mes attentes, a-t-elle dit. J'avais l'impression qu'elle n'apprenait plus rien. Elle ne rapportait presque plus de travaux à la maison et me disait que Connie (Golfman) et Miriam (Praw) restaient dans leur bureau et que les enfants s'amusaient et regardaient la télé.»

Mme Pommier payait 150\$ par mois pour couvrir les frais de garde. Sa fille allait à l'école tous les matins et revenait à la maison vers midi. Durant la journée, elle devait apprendre l'anglais et la musique. Mme Golfman, mère d'un garçon et d'une fille dans la vingtaine, est diplômée de musique de l'Université McGill et pratique l'enseignement depuis 30 ans. Quant à son associée, Mme Praw, elle donne des cours de chant.

«La garderie était très malpropre. Pas besoin de vous dire que ça sentait mauvais là-dedans, a lancé Mme Pommier. Et les enfants mouraient de chaleur. Ils étaient habillés pour aller dehors une demi-heure avant le départ. On leur servait un jus ou un verre de lait durant l'avant-midi, c'est tout.»

La garderie Fantazia consiste en deux pièces et un bureau aménagés au rez-de-chaussée. La première pièce, décorée de dessins et de photos d'enfants, fait environ cinq mètres par trois. Le sol est recouvert d'un vieux tapis et des jouets et des ours en peluche sont disposés tout autour. La cuisine constitue la seconde pièce. Elle est un peu plus grande et donne sur le bureau. Quant au premier étage du duplex, il est occupé par un appartement non loué.

«J'ai eu tout un choc en apprenant ça», a lancé Mme Maureen Harvey. Son fils de trois ans passait deux matinées par semaine à l'École Fantazia depuis un an. «J'ai demandé à Paul si on le suivait à la toilette et si on le déshabillait, mais il m'a dit non. Je n'ai pas remarqué de changement dans son comportement», a-t-elle ajouté.

Les deux femmes ont opté pour un procès devant juge et jury. □

FONDS

Un directeur du ministère des Transports levait des fonds auprès des entreprises pour le PLQ

«Vous pouvez écrire que M. Alepin a joué un rôle dans le financement du PLQ et qu'il était

un proche de M. D'Errico», a soutenu un autre organisateur du financement libéral à Laval, qui a requis l'anonymat. Un ingénieur libéral de la Rive-Sud a de plus souligné avoir vu M. Alepin lors de cocktails bénéfiques du PLQ.

M. Alepin n'est toutefois ni un contributeur ni un membre du PLQ, a assuré le directeur du parti, Pierre Ancill, lui-même ingénieur et ex-employé de Pellemont.

M. Alepin a notamment participé aux campagnes de financement du PLQ peu après la victoire libérale de décembre 1985. Selon un des participants à ces campagnes, M. Alepin était présent aux réunions présidées par M. D'Errico, où le trésorier du temps répartissait entre ses collaborateurs — pour la plupart des ingénieurs et des gens d'affaires — la liste des firmes «à collecter». L'opération se résumait à vendre à des gens d'affaires des billets pour un cocktail ou un dîner à 2000\$ ou 3000\$ le couvert.

Par exemple, pour la campagne de financement de 1986, M. Alepin était un des participants aux réunions d'organisation tenues les 9 et 27 octobre au bureau de M. D'Errico, à la permanence du Parti libéral, rue de Gaspé à Montréal.

Parmi une quinzaine de lieutenants, se trouvaient des ingénieurs identifiés au PLQ comme Roch Vallée (Martineau Vallée Régimbald), Claude Liboiron («éclairateur» de Robert Bourassa lors de la campagne électorale de septembre dernier), et Robert Boisselle (Pellemont). Faisaient aussi partie du groupe, Louis Paul Nolin, Georges Archer et Guy Savard, l'actuel responsable de la campagne de financement de Paul Martin dans la course au leadership du Parti libéral du Canada.

MM. Boisselle et Savard, tout en reconnaissant s'être occupés du financement au PLQ, ont soutenu ne pas connaître M. Alepin. Ce dernier n'a pas retourné les nombreux appels logés par La Presse à son bureau et à son domicile.

M. Alepin était, par exemple, l'homme de confiance à qui M. D'Errico avait confié les clés de la suite 2145 de l'hôtel Reine Elizabeth, retenue pour permettre aux percepteurs du PLQ auprès des entreprises de fêter la victoire du 2 décembre 1985. La suite des militants ordinaires, réservée par l'ex-ministre Fernand Lalonde, se trouvait un étage au-dessous.

Bien connu dans sa communauté (il fut directeur d'un club de golf à Laval), M. Alepin a aussi oeuvré aux niveaux fédéral et municipal. Il a travaillé au financement du Parti conservateur avec un ami de longue date, l'entrepreneur Jean Louis Le Saux, l'un des dirigeants du PC Fund au Québec. Encore là, il a coté l'entrepreneur Tommy D'Errico — un bleu sur la scène fédérale — et le président de la campagne du PC au Québec, l'ex-ministre Mario Baulieu, l'un des administrateurs de l'entreprise Simard Beaudry. Cette dernière, tout comme l'entrepreneur en électricité J. L.

Le Saux, a décroché des contrats dans le cadre du plan de transport de Montréal. Dans chaque cas, le processus de soumissions publiques a été appliqué.

MM. Alepin et Le Saux ont aussi travaillé aux campagnes de financement du parti de l'ex-maire de Laval, Claude Lefebvre, et de son successeur Gilles Vaillancourt, a expliqué à La Presse un membre du gouvernement Bourassa.

Les contrats

Fait singulier, M. Alepin a joué ce rôle de percepteur de fonds auprès des entreprises — dont un bon nombre de bureaux d'ingénieurs — tout en jouant un rôle déterminant au ministère dans l'octroi et la surveillance des contrats liés au plan de transport à Montréal. Interrogé par La Presse, le ministre Vallières a précisé que pour 1989, ces travaux à Montréal coûteront 16 millions\$ de plus que prévu.

La semaine dernière, en commission parlementaire, le supérieur immédiat de M. Alepin, Robert Schlettekette, directeur du bureau régional des Transports à Montréal, a soutenu être le seul à autoriser les dépassements de coûts consentis aux entrepreneurs pour des travaux supplémentaires.

M. Alepin, à titre de directeur de la construction, «fait des recommandations» et «suit l'évolution des travaux». Sur les chantiers, il est représenté par cinq ingénieurs.

Selon une source au ministère des Transports, M. Alepin, bien qu'il ne se rende pas sur les chantiers, doit traiter directement avec les chefs d'ingénieurs qui ont le mandat de surveiller les travaux exécutés par les entrepreneurs. Selon une source proche des ingénieurs (fonctionnaires) au ministère des Transports, ces firmes d'experts-conseils qui obtiennent des contrats de gérance se trouvent dans une situation délicate lorsque l'entrepreneur leur demande des suppléments aux travaux prévus aux plans et devis exécutés par des employés du gouvernement.

Ces firmes chargées de la «gérance» des travaux reçoivent environ 10 p. cent du coût des travaux une fois complétés. Leurs honoraires gonflent avec le prix de la facture qu'elles sont chargées de contrôler. Selon cette même source, on ne vérifie pas toujours les plans lorsqu'on ajoute, comme supplément, des items qui faisaient partie du contrat original.

Pour le ministre Vallières, cependant, tout le système de contrôle des excédents de coûts est totalement à l'épreuve de tout geste arbitraire. Pour chaque cas où des travaux supplémentaires furent nécessaires, le ministère a obtenu par écrit une attestation de toutes les quantités de matériaux utilisés.

M. Vallières a promis de vérifier si on contrôlait toujours le bien-fondé des ajouts réclamés par rapport à la commande originale du ministère.

La semaine dernière, le critique péquiste en matière de transports, Jean Garon, demandait une enquête parce que la facture des contrats de voirie à Montréal avait grimpé de 33 p. cent par rapport aux coûts prévus.

Ailleurs en province, les excédents ne sont que de 17 p. cent. Pour le gouvernement, c'est tout simplement que les travaux plus importants, exécutés à Montréal, sont plus difficiles à évaluer. Il faut souvent remplacer la structure de béton «pourri» par le calcium, un constat qui ne peut se faire qu'une fois les travaux entrepris.

Pour les entrepreneurs comme pour la surveillance, les contrats sont accordés selon la règle du plus bas soumissionnaire, après un processus d'appel d'offres. Toutefois, les suppléments aux contrats font en sorte que dans la plupart des cas, les travaux coûtent en définitive plus cher que ne le prévoyait même le plus haut soumissionnaire. □

Où donner de son sang

- Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:
 - à Montréal: Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 20 h;
 - à Montréal: Université du Québec à Montréal avec la collaboration du Club Optimiste Montréal/Sainte-Marie, la Grande place, pavillon Judith-Jasmin, 1455, rue Saint-Denis, de 9 h 30 à 17 h 30;
 - à Montréal: Université de Montréal, faculté des Arts et Sciences, cafétéria, 2^e étage, 3200, rue Jean-Brillant, de 10 h à 16 h;
 - à Sainte-Anne-de-Bellevue: Campus Collège McDonald, Centre du centenaire, 2111, chemin Lakeshore, de 10 h à 15 h 30;
 - à Montréal: Loisirs Notre-Dame-du-Rosaire, Caisse populaire Villeray et Club Optimiste Crémazie Montréal, salle des loisirs, 955, rue Villeray, de 14 h 30 à 20 h 30.



Les propriétaires de l'École Fantazia, Connie Golfman Schmidt et Miriam Praw, à leur sortie du Palais de Justice de Saint-Hyacinthe.

GARDERIE

Cautions de 2500\$ aux deux propriétaires de la garderie Fantazia

plainte contre les deux propriétaires de la garderie. L'école Fantazia était ouverte depuis septembre 1987, rue Ozias-Leduc, à Otterburn Park, et accueillait une vingtaine d'enfants âgés de moins de cinq ans, en grande majorité des francophones. Certains y pas-

RICHARD FORTIN

■ Les propriétaires de la garderie École Fantazia d'Otterburn Park, Miriam Praw et Connie Golfman, accusés hier d'agression sexuelle sur un enfant de moins de cinq ans, ne détenaient pas de permis de l'Office des services de garde. Selon M. Gilles Hémond, porte-parole de l'Office, ce type d'établissement, assurant la garde d'enfants âgés de deux à cinq ans pendant une période n'ex cédant pas trois heures par jour, n'est pas assujéti à la Loi sur les services de garde à l'enfance promulguée en 1979.

«Les articles 5 et 6 de la loi concernant les garderies n'ont jamais été mis en vigueur, a expliqué M. Hémond. Fantazia se trouve donc dans une zone d'ombre juridique et nous n'avons pas le pouvoir d'intervenir directement. Nous pouvons toutefois faire des inspections pour nous assurer que les normes sont respectées

et, le cas échéant, alerter les services municipaux si les lieux sont insalubres ou la Direction de la protection de la jeunesse si des actes de violence sont signalés.»

Inspections

Joint au téléphone hier, le chef du service de l'évaluation des signalements au bureau de la DPJ à Beloeil, M. Denis Côté, n'a pas voulu commenter les informations selon lesquelles son service aurait été avisé il y a quelques semaines que des agressions sexuelles auraient été commises à l'École Fantazia.

«Je refuse de donner toute information pour l'instant, a-t-il dit. Il faut respecter la confidentialité du dossier.»

L'Office des services de garde a toutefois effectué quatre inspections à la suite de plaintes depuis l'ouverture de cette garderie, en 1987. Dans chaque cas, a expliqué M. Gilles Hémond, les dénoncia-

La Quotidienne à trois chiffres **254**
Tirage d'hier à quatre chiffres **3730**

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSEES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h.		Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h. à 17h. 285-7111	
REDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Detailants 285-7202	
COMPTABILITE		National, Tele-Presse 285-7306	
Grandes annonces 285-6892		Vacances, Voyages 285-7265	
Annonces classées 285-6900		Carrieres et professions, nominations 285-7320	

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe» — Enregistrement: numéro 1400-Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12813-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

06-2-01

MARDI 6 FÉVRIER 1990

LES ANNONCES CLASSEES

La Presse

285-7111

Le marathon n'est pas tout à fait ressuscité

Serge Arsenault doit encore trouver des commanditaires prêts à combler le «trou» de \$500 000

MICHELE QUIMET

■ L'opération «sauvons le marathon» bat de l'aile. Deux des quatre commanditaires, qui négociaient depuis une semaine avec les responsables du marathon, se sont désistés, a expliqué hier le fondateur de cet événement, Serge Arsenault.

«L'euphorie de l'opération sauvetage est passée et les compagnies intéressées ont regardé plus attentivement leurs chiffres. Elles ne possédaient pas les sommes nécessaires. Elles se sont donc retirées des négociations.»

Le 24 janvier, le président du marathon, Richard Garneau, annonçait, en conférence de presse, que la douzième édition du Marathon International de Montréal était annulée faute d'argent. Depuis, quatre compagnies canadiennes avaient manifesté leur intérêt. Elles étaient prêtes à investir la somme de 600 000 \$.

Sur un budget total de 1,2 million \$, il manque environ 500 000 \$. L'arrivée de ces commanditaires aurait pu sauver le marathon, version 1990.

Serge Arsenault ne désespère pas pour autant. «Ils nous reste deux commanditaires possibles et, si nous réussissons à recueillir les fonds nécessaires, nous pourrions sauver le marathon. Nous négocions intensivement. Tout doit se décider d'ici les deux prochaines semaines. Nous convoquerons alors une conférence de presse pour annoncer si le marathon aura lieu.»

Ces deux commanditaires oeuvrent dans le domaine de l'alimentation et de l'immobilier. Bernard et Jean-Claude Arsenault, les frères de Serge Arsenault, ainsi que Richard Garneau, multiplieront, cette semaine, les séances de négociations.

Le manque à gagner est important. Pour l'instant le marathon n'a que de maigres

revenus: l'argent provenant des inscriptions, 70 000 \$, la vente de publicité à la télévision, 70 000 \$; la subvention du ministère du Loisir, de la chasse et de la pêche, 25 000 \$, et la commande du Bureau laitier du Canada, 125 000 \$, qui peut être annulée si un nouveau commanditaire, provenant du milieu de l'alimentation, lui faisait concurrence, même de façon indirecte.

Les revenus totalisent pour l'instant 300 000 \$. Les québécois devront se contenter d'un marathon modeste, si marathon il y a. Selon Serge Arsenault, il est possible d'organiser un tel événement avec un budget d'environ 800 000 \$.

La ville de Montréal verserait encore cette année son aide technique, évaluée à 100 000 \$. «Une aide technique, c'est fort utile, a rétorqué Serge Arsenault, mais ça ne paie pas les factures.»

Les commanditaires sont exigeants et, selon Serge Arsenault, ce milieu est une véritable jungle. Il cite l'exemple de Domco. Cette compagnie de recouvrement de planchers a exigé, l'an passé, que la chaussée du pont Jacques-Cartier soit tapissée, sur une distance d'une trentaine de mètres à la ligne de départ, avec son revêtement... et que ça passe à la télévision. Ce qui fut fait. Domco avait versé 54 000 \$ en commande.

Bell Interurbain, qui a investi 218 000 \$ dans le marathon depuis deux ans, était prêt, cette année, à renégocier son entente. «Ils exigeaient beaucoup plus de visibilité mais pour un investissement moindre, a affirmé Serge Arsenault. Bell va tout prendre et écraser les autres commanditaires.»

Résultat, les ponts sont rompus entre Bell et le marathon sans qu'il y ait eu véritable négociation.

Le directeur de la station d'épuration des eaux de la CUM quitte son poste

ANDRÉ NOËL

■ Gérald Perreault, directeur du service de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal, quittera son poste le 23 février, au beau milieu d'une controverse sur l'efficacité de la station d'épuration des eaux usées qu'il a mise sur pied.

M. Perreault, âgé de 54 ans, a annoncé jeudi à ses directeurs adjoints qu'il prenait sa retraite, a appris *La Presse* hier soir. Son départ survient peu de temps après le déclenchement d'une enquête, par la direction de la CUM, sur le fonctionnement de la station d'épuration.

Le 30 octobre, le réseau d'épuration — qui a coûté 1,3 milliard \$ — a cessé de fonctionner à la suite d'un bris majeur, si bien que les égouts se sont déversés directement dans la rivière des Prairies pendant quelques jours.

Le lendemain, M. Perreault déclarait aux journalistes que la panne était due au bris d'une petite pièce valant quelques dollars, mais que la station n'avait pas de pièce de rechange, ce qui n'a pas eu l'heur de plaire à la direction de la CUM, ont confié des cadres sous le sceau de l'anonymat.

Le ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, a lui-même demandé une enquête à la CUM. Le gouvernement du Québec a défrayé 90 p. cent des coûts de construction de la station.

Bien que neuve, la station connaît plusieurs déboires; des experts la comparent au stade olympique. Les trop longs convoyeurs des boues d'épuration se cassent facilement. Les filtres-presses, qui doivent réduire les boues, sont parmi les plus gros au monde et brisent eux aussi très souvent.

Les réservoirs de produits chimiques sont percés. Le système d'emmagasinement des boues ne fonctionne qu'à moitié. Il n'y a pas de traitement pour les eaux de lavage des gaz, si bien que les concentrations de produits toxiques rejetés dans les effluents de la station dépassent les propres normes de la CUM.

Par ailleurs, la CUM a décidé d'embaucher un cadre pour superviser l'informatisation de la station, dont plusieurs équipements très coûteux fonctionnent actuellement en mode manuel. En décembre, *La Presse* révélait que la direction de la station avait fait l'acquisition d'un super-ordinateur, au coût d'un million de dollars, mais que celui-ci ne servait à rien d'autre qu'à chauffer la pièce où il se trouvait.

Un biologiste à l'emploi de la station, Patrik Cejka, a par ailleurs été promu conseiller spécial en environnement et en aménagement auprès du président de la CUM, Michel Hamelin.

Il a été impossible, hier soir, de joindre M. Perreault ou d'avoir des commentaires de la direction de la CUM concernant son départ.

Accusé d'avoir agressé sexuellement une subalterne

LISA BINSSE

■ Une jeune femme a expliqué hier que la peur de perdre son emploi dans un restaurant Burger King l'avait «figée», le 24 août, et qu'elle n'avait presque pas réagi quand son patron immédiat, ce soir-là, l'a agressée sexuellement à deux reprises.

«J'avais peur du pouvoir qu'il avait, en tant que «gérant», de me mettre à la porte si je bougeais ou disais quelque chose. J'avais des dettes de 5000 \$ et j'avais absolument besoin de cet emploi», a-t-elle dit hier au procès en Cour supérieure d'Elia Haddad, 23 ans, accusé de l'avoir agressée sexuellement.

La femme, âgée de 19 ans, qu'on ne peut pas identifier, a relaté au jury, parfois en pleurant, que le 24 août, elle travaillait depuis deux semaines au Burger King en question. Le jour de l'incident, elle avait fait deux quarts de travail à la demande de Haddad, qui était deuxième assistant-gérant. Elle terminait les préparatifs en vue de fermer le restaurant quand est survenue la première agression.

Il était aux alentours de 1 h 25. La victime était dans la salle d'entreposage, le dos à la porte. Haddad est entré et a verrouillé la porte. Il est arrivé derrière elle et l'a prise dans ses bras. Surprise, elle s'est retournée et a mis son avant-bras sur son thorax pour l'éloigner. Il l'a touchée à la poitrine et a commencé à déboutonner sa blouse et son soutien-gorge, tout en l'embrassant dans le cou.

La jeune femme a dit hier qu'elle lui avait alors dit qu'elle n'était pas intéressée, mais il «n'entendait rien, comme s'il était dans un autre monde». Haddad, a-t-elle raconté, lui a alors enlevé la ceinture et les pantalons et lui a fait des attouchements aux parties génitales. Au même moment, un autre employé a frappé à la porte, mais Haddad lui a dit qu'il était occupé à «discuter de quelque chose de personnel» avec la victime et de revenir plus tard. Un deuxième employé est venu frapper.

Selon la victime, Haddad a continué ses attouchements, en ignorant ses refus et le bruit à l'extérieur. Finalement, il a arrêté et lui a dit de se rhabiller.

La deuxième agression est survenue vers 3 h 10, au moment où elle s'appretait à quitter le restaurant. La jeune femme était dans la salle des employés. Haddad est encore arrivé derrière elle. Il l'a fait pivoter sur elle-même, l'a pressée contre le mur et a recommencé son «manège», le tout en silence. Cette fois, il l'a couchée sur une table dans la salle des employés, poussant plus loin ses assauts. Elle a essayé de se relever en disant «C'est assez!», mais sans succès.

Au grand dam de la victime, l'agression s'est poursuivie puis finalement un bruit «qui provenait probablement de la machine à glaces» y a mis un terme.

Par la suite, la jeune femme s'est rendue chez elle. Son fiancé, à qui elle a tout raconté, a appelé la police. Les policiers l'ont amenée à l'Hôpital Général de Montréal où un médecin a constaté qu'elle avait des lacerations dans l'entrée du vagin, par ailleurs très irritée, une ecchymose au sein gauche, une marque dans le cou et des abrasions au poignet droit.

Contre-interrogée par l'avocat de la défense, la jeune femme a déclaré qu'elle s'était soumise parce qu'elle avait peur de perdre son emploi. Elle a aussi dit qu'après l'incident, elle n'a pas pu quitter cet emploi immédiatement, faute d'argent. Elle a éventuellement quitté. Haddad a été congédié sur-le-champ. Depuis, elle a trouvé un nouvel emploi.

Le procès, présidé par le juge Dionysias Zerbisias, de la Cour supérieure, se poursuit ce matin.

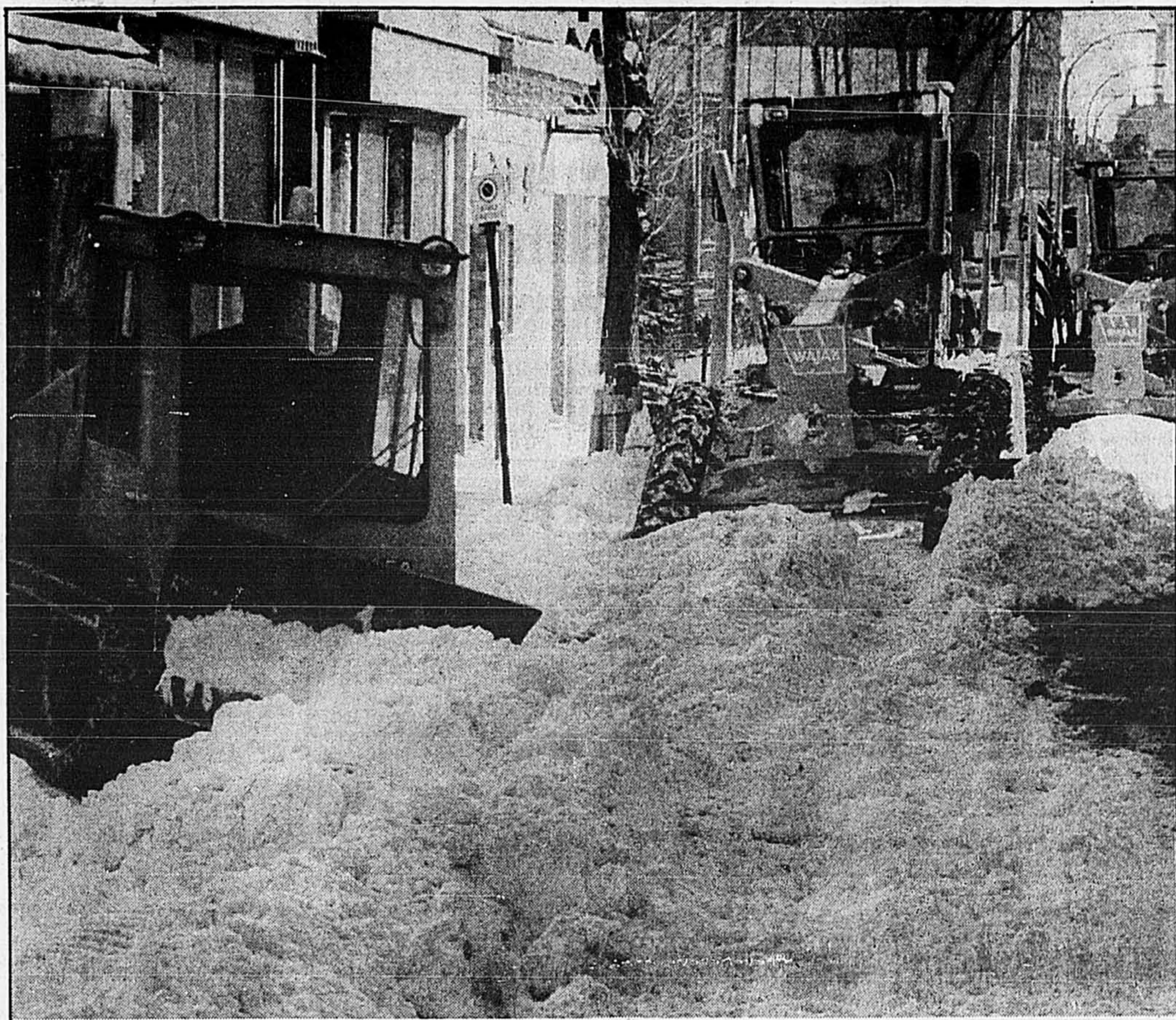


PHOTO YVES LETOURNEAU, La Presse

Ôtez-vous, ça presse!

Dès 7h, hier matin, les «monstres» du déneigement étaient à l'oeuvre dans les artères de Montréal pour effacer les traces de la dizaine de centimètres de neige tombés dimanche. C'est la première fois cet hiver, indique-t-on au service des Travaux publics de la ville, que le chargement de la neige commençait le matin, en pleine heure de pointe. Ce qui n'a pas manqué de ralentir la circulation dans certaines rues, au grand dam des

automobilistes. Cette pratique est assez rare, précise-t-on, et dépend des conditions d'enneigement. Depuis le début de l'hiver, la Ville avait attendu au soir avant de lancer son armada dans les rues. Mais la quantité de neige accumulée exigeait, cette fois-ci, une action plus rapide afin de nettoyer les artères principales.

Laval ayant modifié son schéma d'aménagement, Québec l'accepte

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Parce qu'elle a accepté d'interdire tout nouveau remblayage en zone inondable, Laval vient de voir son schéma d'aménagement accepté par le ministre des Affaires municipales, M. Yvon Picotte.

Dans une lettre envoyée au maire Gilles Vaillancourt, le ministre fait état qu'à la suite d'une rencontre avec son collègue de l'Environnement, M. Pierre Paradis, que la municipalité régionale de comté de Laval a révisé son schéma d'aménagement conformément aux exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. «Dans ces conditions, écrit M. Picotte, je considère que votre schéma est conforme aux orientations gouvernementales.» Il est entré en vigueur le 2 février.

Lors de cette rencontre en décembre, M. Vaillancourt a informé que le ministre Paradis que Laval s'engageait à préparer une cartographie des terrains visés et à la soumettre au comité provincial après analyse des demandes de dérogations.

Par la même occasion, il avait été convenu que relativement à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables que le ministère de l'Environnement et Laval travailleront à solutionner les éventuels problèmes d'application lors du processus d'approbation de chaque règlement municipal.

Pour les deux parties cette reconnaissance marque une importante étape. «Elle démontre le nouvel esprit de collaboration qui existe entre le nouveau conseil municipal de Laval et le gou-



M. Yvon Picotte

vernement élu le 25 septembre», a précisé M. Vaillancourt.

Pour le maire de Laval, ce schéma, adopté par le conseil municipal le 13 avril 1989, est aussi celui des contribuables car il a été présenté en détail lors de la campagne électorale municipale et 52 p. cent des électeurs ont voté en faveur, en reportant son parti au pouvoir.

Même si dans sa lettre, le ministre Picotte ne fait aucunement allusion à la question du zonage des terres de l'île Jésus, Québec confirme en partie l'entente intervenue avec l'Union des producteurs agricoles du Québec, dénoncée avec véhémence par l'opposition à l'Assemblée nationale.

Dans son projet de schéma d'aménagement, l'administration Vaillancourt faisait état qu'elle



M. Gilles Vaillancourt

voulait toujours conserver à la zone verte 47 p. cent de son territoire.

Ce qui signifie pour elle que près de 32 p. cent de ces espaces seront toujours pour l'agriculture, comme mentionné dans le protocole d'entente avec l'UPA locale. Cette entente a été dénoncée par le Parti québécois avant les dernières élections provinciales.

Le reste des espaces verts, entre 15 et 17 p. cent, seront consacrés à l'aménagement de parcs et de berges, à la sauvegarde du patrimoine, etc.

Les Lavallois sont invités à se prononcer sur les modifications de la zone agricole de la MRC Laval — qui englobe seulement l'île Jésus — lors d'une assemblée publique qui aura lieu, le 6 mars, à 19 h 30, à l'hôtel Sheraton.

Procès d'un automobiliste accusé de négligence criminelle

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Le procès d'un homme de 37 ans accusé de négligence criminelle à la suite d'un accident de la route qui a causé la mort de trois personnes parce qu'il aurait conduit son automobile avec les facultés affaiblies risque d'entraîner de longs débats au Palais de justice de Joliette.

Grièvement blessé dans cette collision frontale survenue le vendredi 27 janvier 1989, à 18 h 15, sur la route 25 à Mascouche, Laurent Parr n'a pris le chemin de l'hôpital qu'à 20 h 10. Les trois personnes qui ont perdu la vie étaient toutes âgées dans la cinquantaine et voyageaient dans le même véhicule.

Il est arrivé à l'hôpital LeGardeur, à Repentigny, plus deux heures après la tragédie. Il n'a donc été prêt à passer l'alcootest qu'au-delà du délai prévu dans la loi. De plus, les circonstances ont voulu qu'il ne puisse pas contacter un avocat dans les délais normaux.

La poursuite, représentée par Me Pierre Lorange, va tenter de démontrer au juge André Daviault, de la Cour du Québec, chambre criminelle, que M. Parr n'était pas du tout en condition de conduire son automobile quand l'accident s'est produit. Cette histoire est très complexe.

Premièrement, l'accident a

entraîné une congestion de la circulation durant plusieurs heures sur cette route utilisée par les personnes qui se dirigent vers les régions des Laurentides ou Lanaudière pour y passer le week-end.

Puis, la situation a été très difficile parce que les policiers de la Sûreté du Québec ont été dépassés: un seul a pu travailler sans difficulté car deux étaient des cadets et que le quatrième venait d'arriver au détachement de Lachenaie de la SQ et ne connaissait pas du tout le secteur.

Sous la violence du choc, M. Parr est demeuré coincé dans son véhicule et il a fallu que les pompiers se frayent un chemin jusqu'à la scène de la tragédie. Ce n'est que vers 19 h 50 qu'il a été libéré de sa fâcheuse position. Avant qu'il prenne le chemin de l'hôpital, les ambulanciers ont tenu à lui donner les premiers soins sur palce.

Il y a eu début d'incendie et les pompiers ont dû arroser ce qui a rendu la chaussée glissante. Pour rouvrir la route, les policiers ont attendu l'arrivée de la voirie appelée à venir étendre du sel.

Ce procès devant juge seul a débuté hier et pour l'une des rares fois dans un pareil cas, la Couronne présentera un voire dire étant donné les faits assez spéciaux qui entourent cette affaire. C'est Me Linda Despotis qui assume la défense de Laurent Parr, remis de ses blessures.



PHOTO J.-Y. LETOURNEAU, La Presse

Pas moins de 2000 sacs de vivres ont été distribués hier par Sun Youth.

Près de 1 000 personnes âgées se ruent sur les suppléments de vivres de Sun Youth

Depuis février de l'an dernier, chaque premier lundi du mois, il est maintenant coutume de venir en aide aux personnes âgées nécessiteuses

CONRAD BERNIER

Tôt, hier matin, c'était la ruée vers le panier de provisions au 4251 St-Urbain où loge l'organisation Sun Youth. À 10 heures, on y avait déjà accueilli plus de 500 personnes âgées. Une heure plus tard, dans le long et large corridor intérieur conduisant à la salle de distribution, c'était toujours la cohue: on jouait des coudes, on serrait les rangs, on tapait quand un nouvel arrivant tentait de dépasser, de tricher. Et ça n'a pris fin que vers 16 heures.

De l'aveu même de Tommy Kulczyk, directeur des services d'urgence de Sun Youth, «l'affluence, hier, a été telle qu'on a presque craint, un moment, le débordement».

Hier, en fait, près de 1 000 personnes se sont présentées au quartier général de l'organisation Sun Youth pour y recevoir deux sacs pleins de vivres. Un record depuis fé-

vrier 1989, date où les services d'urgence de Sun Youth lançaient ce programme «de supplément de nourriture», chaque premier lundi du mois, à l'intention des personnes de 60 à 64 ans vivant des prestations de l'aide sociale, et celles de 65 ans et plus, qui reçoivent leur pension de vieillesse avec le supplément. Les personnes qui s'y présentent doivent toutefois apporter leur carte d'aide sociale ou leur carte de pension de vieillesse ainsi qu'une preuve de l'octroi du supplément.

Depuis plusieurs années, Sun Youth s'occupe des indigents. Sa distribution de vivres, pendant la période des Fêtes, a maintenant pris l'allure d'un événement pour des milliers de Montréalais pauvres. En 1988 et en 1989, cet organisme a distribué plus de 6 000 paniers de Noël. Puis, en février 1988, avec ce qui restait dans les armoires, une fois la période des fêtes terminée, on a lancé en douceur, discrètement, les distributions de vivres du premier lundi de chaque mois.

Et les responsables de Sun Youth ont rapidement découvert que cela répondait à un besoin. Peu à peu, en effet, l'affluence a été telle que l'on s'est quasiment retrouvé à court de vivres, et l'on a dû s'organiser en conséquence. Aujourd'hui, on ne peut pas plus comprimer le programme que le supprimer: cela s'est su, se sait davantage, chaque mois, et la clientèle, bien sûr, ne cesse de s'élargir, surtout durant les mois d'hiver. «Nous ne pouvons pas évaluer mathématiquement ce que peut être cette clientèle de personnes âgées qui ont absolument besoin, chaque mois, de ce supplément de vivres», déclare Tommy Kulczyk. Nous sommes toutefois convaincus qu'elle est considérable. En 1992, les personnes âgées représenteront 21% de la population. Quel pourcentage de cette population âgée sera sans revenus suffisants parce que dépendant seulement des prestations de l'aide sociale ou des pensions de vieillesse avec supplément? Pour le moment, nous n'en savons rien. En fait, nous n'avons peut-être encore rien vu!

Le relèvement de la note de passage à 60% a entraîné une diminution du nombre de diplômés

Au total, 7,3% plus de jeunes n'ont pas obtenu leur diplôme du secondaire dans les délais normaux

ANDRÉ PRATTE

Le relèvement de la note de passage de 50 à 60 p. cent est la principale cause de la récente baisse de cinq pour cent de la proportion de jeunes qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires, conclut une étude que vient de publier le ministère de l'Éducation.

C'est en 1982 que le ministère a haussé la note de passage au se-

condaire de 50 à 60 pour cent. Pour évaluer les effets de cette décision, le chercheur Daniel Maisonneuve a suivi deux «cohortes» d'élèves, une première cohorte composée de tous les jeunes qui avaient 12 ans le 30 septembre 1981, et une seconde composée de tous ceux qui avaient 12 ans le 30 septembre 1982.

Cela lui a permis de comparer le cheminement scolaire de la dernière génération d'élèves à profiter de l'ancien régime au

cheminement du premier groupe de jeunes soumis à la nouvelle exigence.

À leur arrivée au secondaire, les élèves du deuxième groupe étaient en avance sur leurs prédécesseurs, c'est-à-dire qu'ils étaient proportionnellement plus nombreux à entrer en première secondaire à l'âge «normal» de 12 ans. Mais dès cette première année au secondaire, la nouvelle note de passage a fait des ravages: seule-

ment 69,6 p. cent de ces jeunes ont accédé au secondaire II à l'âge normal de 13 ans, contre 72 p. cent des élèves de l'année précédente.

L'écart entre les deux groupes s'est accentué tout au long du cours secondaire, de sorte qu'à la fin des cinq années, seulement 47,8 p. cent des élèves soumis à la nouvelle note de passage ont reçu leur diplôme à l'âge normal de 17 ans, comparativement à 55,1 p. cent chez les élèves de la promotion précédente. Ce qui veut dire qu'à la suite de la hausse de la note de passage, 7,3 p. cent plus de jeunes n'ont pas obtenu leur diplôme dans les délais normaux.

L'étude montre que certains de ces jeunes ont été diplômés à 18 ou 19 ans, c'est-à-dire avec un an ou deux de retard. Les autres, environ 5 p. cent de toute la cohorte, ont quitté leurs études avant d'obtenir leur diplôme.

D'autres facteurs que l'augmentation de la note de passage ont pu, souligne l'auteur de la recherche, contribuer à cette augmentation de la proportion d'abandons. M. Maisonneuve mentionne notamment l'amélioration du marché de l'emploi au cours des années 80 et l'impopularité croissante de l'enseignement professionnel.

Mais, affirme le chercheur, «un examen minutieux des indicateurs montre clairement que l'augmentation de la note de passage explique en bonne partie l'évolution récente des chemine-

Les élus municipaux mobilisent pour préserver le champ d'impôt foncier

Il faut empêcher les commissions scolaires de faire de nouvelles intrusions dans le domaine des taxes foncières, disent-ils

FLORIAN BERNARD

Les élus municipaux du Québec sont sur un pied d'alerte. De façon unanime, ils ont décidé de regrouper leurs forces dans le but de faire échec à la Fédération des commissions scolaires qui souhaite aller chercher davantage de revenus au moyen de la taxe foncière.

Malgré leurs différends et certaines querelles passées, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des municipalités régionales de comté ont décidé de faire front commun pour obliger Québec à respecter intégralement l'accord fiscal de 1980, alors que le secteur scolaire a été évincé à presque 100 p. cent du champ d'imposition foncière.

La Fédération des commissions scolaires souhaite obtenir du gouvernement l'autorisation d'aller puiser quelque 75 millions\$ supplémentaires dans l'assiette foncière réservée aux municipalités. Or, depuis 1980, à l'exception d'un faible pourcentage de dépenses scolaires reliées à des projets locaux, par exemple les classes vertes, l'exclusivité du champ d'imposition foncière appartient aux municipalités. Pour obtenir cette exclusivité, il y a près de dix ans, les municipalités ont sacrifié plusieurs sources importantes de revenus, notamment une partie importante de la taxe de vente, de même que les subventions inconditionnelles. En retour, le gouvernement s'était engagé à libérer complètement le champ de l'im-

pôt foncier au seul profit du palier municipal.

«C'est une promesse qui n'a jamais été tenue entièrement puisque les commissions scolaires continuent, dix ans après l'entente, à tirer une part de leurs revenus au moyen de taxes foncières», soulignent les présidents de l'UMQ et de l'UMRCQ, MM. Camille Rouillard et Roger Nicolet.

Les deux présidents ont rappelé que le financement du secteur de l'éducation a été graduellement assumé par le gouvernement depuis la réforme de l'éducation et qu'il représente, actuellement, 93 p. cent des dépenses totales du ministère. Les seules activités scolaires financées par la taxe foncière sont celles qui sont votées localement et s'inscrivent plutôt dans un contexte socio-éducatif, comme les classes spéciales en plein air, le transport scolaire du midi ou les services de garde à l'école.

MM. Rouillard et Nicolet ont rappelé que l'accord fiscal de 1980 a permis aux municipalités, petites et grandes, d'atteindre une autonomie financière et de gestion unique au Canada, s'harmonisant parfaitement avec les principes de la fiscalité locale.

Les deux présidents ont demandé à rencontrer d'urgence le premier ministre, de même que les ministres des Affaires municipales et des Finances, ainsi que le président du Conseil du trésor, afin de dénouer l'impasse et d'obtenir l'assurance que le gouvernement fera échec aux demandes de la Fédération des commissions scolaires.

Les Québécois feraient bien de ne pas être malades ailleurs au Canada

À cause d'une querelle d'honoraires

Presse Canadienne

Janet Stavinga conseille aux Québécois qui se rendent vivre dans une autre province de n'y pas tomber malade, du moins au cours des premiers mois.

Mme Stavinga a quitté Montréal pour être domiciliée à Kanata, en Ontario, en août dernier. Souffrant de maux de tête et de troubles de la vision, elle a consulté un médecin qui l'informa que sa carte d'assurance-maladie du Québec n'était pas plus valable qu'un passeport étranger.

«J'ai été bouleversée car j'ai reçu des factures de plus de 400\$ que je ne savais comment acquitter, de préciser Mme Stavinga, 27 ans, qui n'a d'ailleurs pas encore fini de payer ces dettes.

Presque 25 ans ont passé depuis la création de l'assurance-santé au Canada. Or, les Québécois qui séjournent dans les autres provinces ne sont toujours pas remboursés totalement pour les soins de santé qu'ils y reçoivent.

Les médecins de l'extérieur du Québec refusent la carte d'assurance-maladie du Québec sous prétexte que le gouvernement québécois les rémunère selon une échelle tarifée qui est la plus faible au pays.

Lorsque les autres provinces et territoires sont convenus de régler leurs différends, à ce chapitre, en avril 1988, le Québec s'est démis, affirmant que les honoraires médicaux réclamés par les praticiens des autres provinces étaient exorbitants.

Citoyens de deuxième classe

Doug Geekie, directeur des communications de l'Association médicale canadienne, affirme qu'il «s'agit d'une véritable disgrâce et que les Québécois sont traités comme des citoyens de deuxième classe lorsqu'ils réclament des soins médicaux dans les autres provinces». Selon lui, cette situation est «une violation flagrante de la Loi fédérale sur l'assurance-santé».

Malgré que les soins de santé soient de juridiction provinciale, les provinces doivent se conformer à certains critères, dont celui de la transférabilité, pour être éligibles au programme fédéral de péréquation.

Le Dr Keith Chang, un praticien d'Ottawa qui réclame d'être payé en numéraires par ses patients québécois, affirme avoir refusé la carte d'assurance-maladie du Québec après avoir pratiqué une opération d'urgence sur un patient québécois, il y a deux ans.

«J'ai facturé le gouvernement québécois. Le chèque que j'ai reçu était si maigre que j'en fus insulté», soutient le Dr Chang.

En vertu du plan d'assurance-santé ontarien, il aurait touché environ 200\$ pour cette intervention de trois heures et demie; le Québec lui a versé 22\$.

Le Dr Jeannot Castonguay, un généraliste d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick, qui soigne plusieurs Québécois vivant dans cette région frontalière, accepte la carte d'assurance-maladie du Québec, «non pas par nécessité, mais pour le bien des patients, dont beaucoup sont de simples ouvriers ou des assistés sociaux».

«Je ne vis pas aux États-Unis et je ne m'attends pas à faire autant d'argent que les médecins américains, mais je dois constater que le Québec paie très mal lorsqu'on compare ses barèmes à ceux des autres provinces».

Tarifs inférieurs
L'échelle des tarifs, au Québec, est considérablement inférieure à celles des autres provinces. En Ontario, les tarifs sont de 30 à 50 pour cent supérieurs à ceux du Québec.

Ainsi, les médecins peuvent réclamer 8,80\$ pour un électrocardiogramme, en Ontario, contre 1,50\$ au Québec. Le chirurgien orthopédiste qui touche 483\$ pour une intervention majeure à une épaule, en Ontario, n'obtiendra que 195\$ au Québec.

Le Dr Charles Shaver, un interniste d'Ottawa qui fait campagne dans l'espoir d'obtenir une transférabilité totale des factures médicales, accuse les ministres fédéral et québécois de se fermer les yeux face à ce problème. Il rappelle d'ailleurs que lorsque le problème de la surfacturation s'est fait jour, en Ontario, le gouvernement fédéral n'a pas tardé à agir promptement pour mettre fin à cette pratique.

Denise Leclerc, porte-parole d'Ottawa, affirme que le gouvernement canadien veut donner au nouveau ministre de la Santé du Québec le temps de se familiariser avec ce problème.

Mme Leclerc, qui est directrice du programme d'assurance-santé auprès de Santé et Bien-être Canada, cite les «progrès fantastiques» réalisés au Québec, dans ce domaine, notamment dans la région de l'Outaouais.

Une entente spéciale est en effet intervenue, en novembre 1989, permettant aux Québécois de l'Outaouais de recevoir des soins de santé en Ontario sans bourse délier.

APPRENDRE À COMPRENDRE LA PEINTURE



Voici la possibilité de suivre un cours pour apprendre à mieux comprendre, analyser et apprécier les œuvres d'art et ce, dans un langage clair à l'aide d'exemples pertinents.

Il vise également à mieux vous faire comprendre les différents langages et tendances de la peinture et l'évolution de celles-ci du début du siècle à nos jours.

De plus, nous tracerons un parallèle entre la peinture québécoise et canadienne, et les courants internationaux.

Nous étudierons aussi le marché de l'art, dont, entre autres, la fiscalité et les assurances.

La session débutera le 12 février pour une durée de huit semaines consécutives, soit les lundis, mardis ou mercredis de 19 h à 22 h ou les mardis après-midi de 13 h à 16 h. Avec la participation de M. Guy Robert et M. Robert Bernier.

INSCRIPTION/RÉSERVATION: Pour s'inscrire, il vous suffit de téléphoner:

352, RUE ROY EST, MONTRÉAL 849-5049
(entre Saint-Denis et Drolet) 281-0892

LES COURS APPRENDRE À COMPRENDRE LA PEINTURE

COLLECTIONNEURS

NOUS ACHETONS

MONTRES-BRACELETS DES ANNÉES 1900 À 1960

- PATEK PHILIPPE
- ROLEX
- CARTIER
- VACHERON & CONSTANTIN
- AUDEMARS PIGUET
- MOVADO
- JAEGER LE COULTRE
- CHRONOGRAPHE
- CYCLES LUNAIRES
- RECTANGULAIRES
- MOUVEMENTS COMPLIQUÉS
- EN OR ET ACIER

NOUS PAYONS COMPTANT AU PRIX INTERNATIONAL
Veuillez demander M. Ugarte du 6 au 15 février à l'hôtel Maritime, 1155, rue Guy, Montréal, Québec

Tél.: (514) 932-1411

Après ces dates, demander M. Cabrera, notre agent permanent à Montréal, au (514) 481-7626.



ROLEX
CYCLES LUNAIRES
ACIER 2 000 \$
OR 10 000 \$



ROLEX
CHRONOGRA.PHE
ACIER 1 500 \$
OR 7 000 \$

la Salsa
Taqueria mexicana

(en vigueur du 11 au 17 février)

Délicieux
REPAS DE LA
ST-VALENTIN
POUR DEUX
\$25⁹⁵ prix fixe
Taxe en sus

3306, boul. SAINT-LAURENT
982-9462

Vous obtenez:
• Un breuvage mexicain à votre choix
• 2 généreux Burrito Rancheros
• Crostilles maison et salsa
• Plus une rose pour les dames

Maintenant en fit à la Salsa

Les tiers partis municipaux de Montréal touchent peu de fonds alloués à la recherche

MARIANE FAVREAU

■ À Montréal, aucun parti politique municipal ne bénéficie, cette année, des fonds alloués à l'opposition officielle pour la recherche et le secrétariat, avons-nous appris. Ni le Parti civique ni le Parti municipal de Montréal ne se qualifient selon les critères de financement du «deuxième parti» prévus par la charte de la ville. Ils touchent cependant des sommes d'argent à d'autres titres.

Ce qui n'empêche pas le Parti municipal de Montréal d'être considéré, au conseil municipal, comme l'opposition officielle, cette reconnaissance relevant du président du conseil.

Quant au financement de la recherche des partis politiques, c'est l'article 661 de la charte qui détermine très précisément les modalités de répartition de cette

somme qui est de 551 100 \$ en 1990.

Le parti au pouvoir, le RCM, en touche 51 p. cent, ou 281 061 \$. Le parti qui compte le plus grand nombre de conseillers après le parti au pouvoir, en touche 10 p. cent, à condition d'avoir obtenu au moins 10 p. cent des voix aux dernières élections.

Aucun parti ne répond à ces exigences. Si le Parti civique a obtenu plus de 30 p. cent des votes, il ne compte qu'un élu au conseil municipal contre quatre pour le Parti municipal de Montréal. Mais ce dernier n'existait pas aux dernières élections; il ne peut donc se qualifier comme second parti, n'ayant pas obtenu le minimum requis de 10 p. cent des votes.

La charte prévoit ensuite qu'un parti qui a obtenu ce minimum de votes et qui compte au moins un conseiller élu, touche 5 p. cent du budget. Le Parti civique se

qualifie à cet égard, et touche donc une somme de 27 555 \$.

Le reste du budget est également réparti entre les conseillers indépendants et les conseillers membres d'autres partis que le parti au pouvoir. Chacun de ces 11 conseillers touche donc 22 044 \$, payables sur présentation de pièces justificatives.

En additionnant son allocation de tiers parti et celle de son conseiller, le Parti civique peut donc compter sur 49 599 \$ pour la recherche et le secrétariat. Le Parti municipal touche 88 176 \$ fournis par ses quatre conseillers. Quant aux quatre élus en train de former la Coalition démocratique, ils lui apportent aussi un pécule de 88 176 \$ à raison de 22 044 \$ chacun. Les deux indépendants, MM. Bastien et Prigent, touchent la même somme.

D'autre part, des allocations municipales sont aussi prévues pour le fonctionnement des par-

tis politiques. Elles sont attribuées en fonction du pourcentage de votes obtenus aux dernières élections de novembre 1986, explique Mme Desmarais, chef de division au service des Finances.

Ayant obtenu environ 67 p. cent des votes, le RCM touche 109 769 \$ à ce chapitre, et le Parti civique, 57 407 \$. Même l'Alliance démocratique municipale de Montréal qui n'a plus aucun conseiller à l'hôtel de ville, touche 3 131 \$, ayant obtenu environ 1 p. cent des votes en 1986.

Mais le Parti municipal n'a pas droit à cette allocation puisqu'il a été créé après les élections générales.

En réunissant toutes ces sommes, on constate que le budget total alloué par la Ville au RCM est plus de trois fois plus élevé que celui de son ancien rival, Parti civique. En vertu des règles, le RCM dispose au total de 390 830 \$, le Parti civique de 107 006 \$.

Aérogare de Dorval: des lacunes dans le plan d'évacuation d'urgence?

ANDRÉ CÉDILOT

■ L'incendie qui s'est déclaré à l'aérogare de Dorval, dimanche, a mis à rude épreuve le plan d'évacuation d'urgence adopté il y a un an. Une enquête interne a été instituée, hier, pour déterminer si le système de protection contre le feu est adéquat et si toutes les procédures ont été suivies.

«En général, on est satisfait des opérations. Il y a sans doute des lacunes; c'est ce que nous tentons d'établir. S'il y a lieu, nous apporterons les améliorations qui s'imposent», a déclaré M. Sylvain Lessard, directeur du complexe aéroportuaire. Les résultats de l'enquête devraient lui parvenir au plus tard lundi.

Le système d'alarme a-t-il fonctionné normalement? Combien de temps s'est-il écoulé avant qu'on ne découvre l'incendie? L'ordre d'évacuation s'est-il donné suffisamment rapidement? Ce sont là quelques-unes des questions auxquelles devra répondre le rapport d'enquête.

Conformément au règlement du Commissariat aux incendies, l'aérogare de Dorval dispose d'un plan d'évacuation d'urgence depuis mars 1989. De l'aveu même de M. Lessard, il n'y a jamais eu d'exercice général d'évacuation «à cause de

l'immensité des lieux, du grand nombre de personnes (employés, passagers, visiteurs) et des énormes problèmes (financiers et autres) que cela peut occasionner aux compagnies aériennes et aux concessionnaires de boutiques», a-t-il dit.

La direction procède plutôt par étagement, selon un programme sectoriel établi en fonction des installations de l'aérogare. Ainsi, en novembre, on a simulé une situation d'urgence avec les employés de bureau, au troisième étage de l'immeuble. Quatre autres exercices sont prévus d'ici l'été, notamment dans des endroits accessibles au public.

«Il faut planifier soigneusement chacun de ces exercices, si l'on ne veut pas perturber les opérations de tous les transporteurs aériens», explique M. Lessard. Plus de 30 000 personnes, dont 20 000 passagers, foulent le sol de l'aéroport à chaque jour.

Dimanche, de nombreux employés et des passagers se sont plaints du peu d'empressément des autorités à évacuer l'immeuble. Certains ont même été incommodés par l'épaisse fumée. Le feu, on le sait, s'est déclaré dans un tapis entreposé au rez-de-chaussée de l'aérogare. L'alerte a été donnée à 13h 48. Tout était rentré dans l'ordre deux heures plus tard.

Moulins Laurentiens réaménage son usine dans le parc industriel de Saint-Jérôme

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Afin de respecter les normes de l'environnement et d'augmenter du même coup leur production, Les Moulins Laurentiens ont annoncé hier le réaménagement de leur usine dans le parc industriel de Saint-Jérôme au coût de 4 millions \$.

Depuis une quarantaine d'an-

nées cette entreprise a pignon sur la rue Saint-Antoine, en plein coeur du centre-ville de Saint-Jérôme. La direction de l'entreprise n'a pas échappé aux critiques des citoyens à cause des particules, provenant de la fabrication de moule, qui montent dans les airs, polluant ainsi l'environnement.

Le directrice générale et copropriétaire, Mme Pearl Cooper, a déclaré que la nouvelle construction respectera toutes les nor-

mes environnementales même si la production grimpera de 30 000 à 40 000 tonnes de moule par année.

«Pour le maire Maurice Prud'homme, il s'agit d'une nouvelle extraordinaire dans le développement industriel de Saint-Jérôme. « Nous pouvons qu'encourager les efforts déployés par Mme Cooper et son groupe qui ont décidé d'éliminer la pollution dans l'air en procédant à la construction d'une toute nouvelle usine et en choisissant de quitter le centre-ville, tout en demeurant dans notre municipalité », a déclaré M. Prud'homme.

Des appels d'offres seront bientôt lancés pour la vente et la démolition des installations actuelles.

Les travaux de construction de la future usine commenceront au début d'avril pour se terminer en décembre. Le complexe sera situé sur un terrain de 12 800 pieds carrés appartenant auparavant à la ville et vendu à l'entreprise au coût de 38 cents du pied carré. Tous les terrains du parc indus-

triel sont d'ailleurs vendus à ce prix.

Les Moulins Laurentiens sont aussi propriétaires des Abattoirs Laurentiens de Saint-Sophie, une importante ferme d'élevage de poulets qui sont vendus aux plus grandes chaînes d'alimentation.

Trois-Rivières donne le feu vert à un centre des congrès de 35 millions \$

FLORIAN BERNARD

■ Un vaste ensemble immobilier comprenant un hôtel d'une dizaine d'étages, un centre des congrès, un foyer d'accueil et des galeries commerciales sera construit à Trois-Rivières, place du Marché, au coût de 35 millions \$.

Les élus ont approuvé, il y a quelques jours, un règlement de modification de zonage de façon à permettre la réalisation du projet. Après des années d'attente et de tergiversations, le maire Gilles Beaudoin a réussi à rallier tous les membres du conseil. Ainsi, les travaux pourront débuter dans quelques semaines et le nouvel ensemble devrait être inauguré cet automne.

La ville participera financièrement au projet en versant 252 000 \$ par année, pendant 20 ans. En outre, le promoteur — le Groupe Pomerleau — pro-

fitera du programme de crédit de taxes déjà en vigueur au centre-ville, sauf en ce qui touche l'immeuble de la place du Marché. Cet immeuble, qui sera intégré à l'ensemble, profite déjà d'un programme d'exemption fiscale de trois ans qui se termine cette année. Dès l'an prochain, ce seul immeuble rapportera environ 128 000 \$ en revenus de taxes foncières. En outre, il créera immédiatement 125 emplois permanents et permettra à Trois-Rivières de concurrencer Montréal et Québec dans le marché des congrès.

Le Groupe Pomerleau, de Saint-Georges-de-Beaujeu, a été retenu à cause de sa notoriété à travers le Québec. Il possède à son actif plusieurs réalisations hôtelières, notamment à Sherbrooke, Valleyfield, Saint-Georges et Sainte-Foy. On lui doit l'agrandissement du Musée des Beaux-Arts de Montréal et le parc portuaire de Trois-Rivières. Il construit actuellement le plus haut immeuble de Montréal — 51 étages — au 1000 rue La Gauchetière.

La fuite de BPC fut restreinte

d'après Canadian Press
GOOSE BAY, T.-N.

■ D'après les premiers tests, le mauvais fonctionnement d'un incinérateur de BPC ne semble pas avoir provoqué de dommages aussi sérieux qu'on l'avait craint, a indiqué hier un porte-parole militaire.

«Nous estimons toujours que l'incident est grave et qu'il n'aurait jamais dû se produire, a déclaré le capitaine Greg McGuire,

du ministère de la Défense, mais il ne semble pas à l'heure actuelle que les employés concernés courent quelque risque que ce soit. Nous avons également établi qu'il n'y a pas eu de fuite de BPC à l'extérieur de l'enceinte de confinement de l'incinérateur.»

Jeudi dernier, 18 travailleurs avaient été hospitalisés après avoir été incommodés par la fumée et la poussière provenant d'un incinérateur mobile.

Nouvelle section de la police pour le métro

■ Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal annonce la création d'une nouvelle section «Coordination/Transport en commun», afin d'être mieux équipé pour combattre le crime et accroître la sécurité des usagers dans le métro et les autobus. Cette section sera dirigée par le directeur Richard McGinnis, en poste depuis le 29 janvier dernier.

Cette annonce survient au moment où les données statistiques préliminaires laissent croire que la criminalité aurait diminué en 1989 dans le transport en commun. Mais la hausse de certains types de crimes justifie pleinement la création de cette nouvelle section.

Jadis, les plaintes de nature criminelle provenant des usagers étaient toutes acheminées vers le poste 33, où elles étaient traitées avec toutes les autres. Dorénavant, ces plaintes seront confiées à la nouvelle section.

Nautilus PATEK PHILIPPE GENEVE
la montre sport la plus prestigieuse au monde

exclusif chez:

KAUFMANN
MAÎTRES JOAILLIERS DEPUIS 1954
2195 Crescent, Tél.: (514) 848-0595

SÉMINAIRES ACCÉLÉRÉS

6 personnes par classe
Semaine ou fin de semaine

- Introduction au PC (Dos) 12 fév. ou 19 fév.
- WordPerfect 5.0 (ou 4.2) 13-14 fév. et 1-2 mars
- Lotus 1-2-3 13-14 et 22-23 fév.
- D Base III PLUS 20-21 fév. et 1-2 mars

Autres dates disponibles en janvier, février et mars.

INTERNATIONAL QUÉBEC INC., 1055, Côte du Beaver Hall / 878-9188 poste 38

AMÉLIORER SON FRANÇAIS AU TRAVAIL

ATELIER DE FORMATION

Essentiellement pratique, cet atelier de français écrit tient compte des difficultés de chacun. Il vous amène à écrire correctement et à solutionner rapidement et sans hésitation les problèmes d'écriture rencontrés dans votre travail.

Les mercredis, du 25 avril au 6 juin, de 14 h à 17 h.

Test de classement obligatoire: le mercredi 11 avril, de 14 h à 16 h.

Nombre d'inscriptions limité. Communiquez dès à présent avec le SERVICE AUX ENTREPRISES 343-5863

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Quand la passion rencontre la raison...

CHEVROLET CAMARO
PONTIAC FIREBIRD

Pour un temps limité, vous pouvez vous offrir l'une de ces passionnantes voitures sport en profitant d'un taux de crédit plus que raisonnable.

Pour en savoir plus, voyez votre concessionnaire GM dès aujourd'hui!

6,9%*

remboursable en 48 mensualités ou moins pas de montant limite

GM TOTAL GARANTIE DE 3 ANS 80 000 KM

*L'offre s'applique à tous les véhicules neufs et de démonstration 1990 et des années précédentes des Chevrolet Camaro et Pontiac Firebird achetés à partir du stock d'un concessionnaire. Tous ces modèles sont offerts en quantité limitée et ils ne sont pas nécessairement disponibles chez tous les concessionnaires. L'offre est en vigueur à compter du 1er février 1990 jusqu'à la fermeture des bureaux le 30 mars 1990 ou jusqu'à épuisement des stocks. L'acheteur sera tenu de payer les taxes applicables, y compris la taxe fédérale d'accise, les frais d'immatriculation et de transport au moment de l'achat. Toutes les demandes de crédit devront être approuvées par GMAC qui se réserve le droit d'exiger un acompte si le crédit de l'acheteur ne répond pas à ses normes. L'offre de financement à 6,9 %, sans montant limite, est réservée aux acheteurs au détail admissibles qui financent leur achat pour une durée maximum de 48 mois et minimum de 12 mois auprès de GMAC. Voyez votre concessionnaire GM participant pour connaître tous les détails, incluant les économies offertes par le programme Location Plus** s'appliquant aux locations au détail. Renseignez-vous aussi au sujet du programme pour les diplômés universitaires.

Syndicalisation du taxi: les Métallos interjettent appel

Le directeur du syndicat, Clément Godbout, menace aussi de recourir à des moyens de pression d'envergure

JEAN-PAUL SOULIÉ

Menace à peine voilée, hier, en conférence de presse, du directeur des Métallos (FTQ), Clément Godbout: «Les chauffeurs de taxi ont des téléphones, ils savent où sont les ponts de l'île de Montréal, et ils connaissent bien les heures de pointe...» C'était la réponse au rejet, l'été dernier, de la requête en accréditation des travailleurs du taxi par le commissaire du travail Jacques Couture que vient de confirmer la semaine dernière le juge du Travail Robert Burns.

Le Syndicat des métallos (FTQ), fort de ses 5 218 cartes d'adhésion de chauffeurs de taxis de Montréal, chauffeurs locataires ou propriétaires artisans, a décidé d'en appeler de la décision du juge Burns, devant la cour supérieure du Québec.

Mais cette bataille pour la syndicalisation des chauffeurs et propriétaires artisans du taxi peut être très longue, si elle doit passer uniquement par la voie des tribunaux. Surtout dans le climat «thatchérien et reaganiste», fondamentalement anti-syndical qu'a évoqué Clément Godbout. Elle sera donc doublée d'une action politique d'envergure. «Il serait immoral que les Métallos aient remporté un tel succès de syndicalisation pour se faire dire par des juges: «Vous repassez!»

«Pour faire bouger les législateurs, nous allons mobiliser tout le monde, déclencher les secours de grève, et s'il faut brasser la cabane, on la brassera», a déclaré le chef syndical.

Le directeur des Métallos a dénoncé au passage la difficulté que semblent éprouver les gens de justice «à se tenir debout», particu-

lièrement le juge Robert Burns qui semble en désaccord avec les positions qu'il défendait quand il était député, avec le ministre d'État au Transport de l'époque, Paul Berthiaume. À cette époque, le ministre Berthiaume et le député Burns mettaient en garde les associations de service de l'industrie du taxi contre certaines démarches visant à retarder ou à empêcher le regroupement des propriétaires artisans du taxi, tactiques considérées en ces temps éloignés comme risquant de mettre en péril la paix sociale dans l'industrie du taxi.

«Dans ses explications, le juge Burns passe son temps à parler des «liens» existant entre les chauffeurs et les patrons», a dit Clément Godbout, en fait de permis nécessaire, de lanternon, d'association de service, il parle de critères d'utilisation des voitures en fonction de profits et de

perdes, de recrutement, sans jamais conclure à la subordination. Même pas quand il est question d'évaluation, de récompenses ou de «pouvoir de discipliner», c'est à dire de congédier, toutes choses qui constituent pourtant les éléments d'un lien contractuel entre employeur et employé.

Le droit d'association doit être compris dans un sens large, a dit le directeur des Métallos, évoquant les cas, nombreux, des artistes, des cultivateurs et des médecins, comme des ouvriers de la construction, pour lesquels le législateur a du faire des cas à part, et passer des décrets mais en établissant un espace de négociation pas nécessairement compris dans le code du travail qui date de 1960. «Dès qu'il sera de retour d'Europe, nous allons en parler au premier ministre Robert Bourassa, a dit Clément Godbout», qui n'a pas dit sur quel aéroport

M. Bourassa devait atterrir au Québec.

Le secrétaire général de la FTQ, Fernand Daoust, était venu apporter son appui aux Métallos et aux chauffeurs et artisans du taxi. Il a souligné que leur lutte pour la syndicalisation datait de 40 ans, et avait toujours échoué. Mais les Métallos ont investi d'énormes efforts et beaucoup d'argent pour parvenir à leurs fins. Près d'un demi million de dollars, a évalué Clément Godbout. Mais pour ce dernier, la bataille sera dure: les associations et les propriétaires de flottes ont beaucoup d'appuis politiques, et il en veut pour preuve le fait que la Ligue de taxis de Montréal Inc. A 11 de M. Gilles Léveillé a reçu 10 000 \$ de l'ancien ministre des Transports du Québec, Marc-Yvan Côté, pour l'aider à publier son bulletin TAXIMAG.

Air Canada: la sous-traitance inquiète le syndicat

GEORGES LAMON

La décision de la société Air Canada de confier, dans un proche avenir à un fournisseur privé, l'acheminement par camions de vivres pour les passagers vers les avions (service de commissariat) ne fera pas perdre d'emploi aux 480 employés d'Air Canada actuellement affectés à cette tâche.

Le responsable des relations publiques d'Air Canada, Denis Chagnon, a assuré, hier *La Presse*, que si la Société en arrive à une entente avec un fournisseur privé, les 480 personnes seront recyclées dans d'autres emplois «sur la rampe»: le placement des bagages dans les avions, par exemple.

Toutefois, comme 60 p. cent des emplois sont occupés par des femmes gagnant de 10 à 17 \$ l'heure, le syndicat se demande vers quels secteurs elles pourront être dirigées.

Rappelons qu'une entente entre Air Canada et l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale, qui représente les 480 employés touchés, comporte une clause de sécurité d'emploi pour ces syndiqués en cas de sous-traitance.

«Nous demeurons un des seuls transporteurs au monde à maintenir ce service avec ses propres employés, a soutenu M. Chagnon. Une étude que nous avons commandée, préconise d'ailleurs l'octroi de ce service à un sous-traitant. Le syndicat a été avisé de notre décision le 26 janvier. Rien n'est pourtant encore arrêté, a-t-il insisté, les négociations sont toujours en cours pour savoir si nous pouvons arriver à une entente avec un fournisseur privé. Sinon nous conserverons notre système actuel.»

Pour Air Canada, il s'agit avant tout d'une décision motivée par la réduction de ses frais. Actuellement, la Société tente de réduire ses coûts d'exploitation, notamment dans ce secteur.

Du côté syndical, on admet être au courant de la situation mais on craint que la Société ne soit tentée d'étendre cette tendance à d'autres secteurs.

«Aujourd'hui ce sont 480 employés, demain ce sera combien dans un autre service?», s'est demandé le porte-parole syndical, Michel Cyr. Au moins, pour la première fois nous avons eu, hier, des discussions avec le président Pierre Jeannot.

Mais Michel Cyr craint que cette décision ne vienne perturber les négociations pour le renouvellement de la convention collective qui échoit le 24 juin.

Un autre «marginal» de l'UQAM

Il s'appelle Michel Guérin.
Il a obtenu son D.E.C. au Cégep Lionel-Groulx.
Il a fait son baccalauréat en administration à l'UQAM.
Il est présentement directeur des ventes du Québec chez Procter & Gamble.



SCIENCES DE LA GESTION

Date limite d'admission
1er mars

CERTIFICATS

Administration
Administration de services
(concentrations: assurance, banque, coopérative, transport)
Affaires immobilières
Analyse financière
Assurance de personnes
Comptabilité générale
Études appliquées en urbanisme
Gestion des relations du travail
Gestion des ressources humaines
Gestion du personnel
Gestion informatisée
Marketing
Sciences comptables

BACCALAURÉATS

Administration
Comptabilité de management
Gestion et intervention touristiques
Sciences comptables
Urbanisme

Date limite d'admission
1er avril

MAÎTRISE

Administration des affaires
M.B.A. (profil avec mémoire)

DOCTORAT

Administration, Ph.D.
(en collaboration avec les HEC, l'Université Concordia et l'Université McGill)

Date limite d'admission
1er mai

MAÎTRISES

Analyse et gestion urbaines, M.A.
(conjointement avec l'ENAP et l'INRS)
Gestion de projet, M.Sc.
(conjointement avec l'UQAM, l'UQTR, l'UQAH, l'UQAT et l'UQAR)

Date limite d'admission
1er juin

MAÎTRISE

Sciences comptables, M.Sc.
programme contingenté

L'UQAM offre aussi des programmes de certificat de premier cycle à Ville de Laval et Saint-Jérôme, dans les régions de Langueville (Ville de Le Gardeur) et de la Montérégie (15 villes différentes).

La Fondation de l'UQAM offre des bourses d'études de 1 000 \$ à 7 000 \$.

Université du Québec à Montréal

RENSEIGNEMENTS

En personne:
870, boul. de Maisonneuve Est
Local T-3600
Montréal
Téléphone: 987-3121

UQAM

Le savoir universitaire,
une valeur sûre!

Vote de grève des employés de Pratt et Whitney

Les employés de Pratt et Whitney ont voté majoritairement dimanche, dans une proportion de plus de 80 p. cent, pour la grève. Ce vote a pour but d'appuyer les négociations en vue de renouveler le contrat collectif des 3000 membres des Travailleurs canadiens de l'automobile de la section locale 510, contrat de trois ans qui expirera le 28 février prochain.

Le président des TCA, Bob White, a assisté dimanche à l'assemblée des syndiqués de Longueuil, et il se joindra aux négociations dans la dernière semaine de février. Les discussions portent sur l'ensemble de la convention collective, soit les salaires, les avantages sociaux et les régimes de retraite.

Pour la porte-parole des TCA à Longueuil, Claude Ducharme, un tel vote est normal dans ce type de négociation. Il démontre que le comité de négociation dispose d'un très bon appui de la part des membres du syndicat pour entamer les négociations avec l'entreprise. Le délai de grève est prévu pour le début de mars.

SUNDANCE 1990

2 ou 4 portes avec toit ouvrant et radio AM/FM et lecteur de cassettes gratuits

• Toit ouvrant original de la fabrique avec pochette et attaches • Moteur spécial 2500 c.c. à injection électronique • Servofrein • Servodirection • Console centrale avec accoudoir • Dégivreur de lunette arrière • Instruments complets avec tachimètre • Chauffe-moteur • 2 rétroviseurs extérieurs réglables • Moulures latérales de protection • Système stéréo avec quatre haut-parleurs • Suspension Euro-Sport • Pneus radiaux quatre saisons • Groupe lumières • 2 miroirs de toilette éclairés • Essuie-glace à balayage intermittent • Carpettes • Transmission automatique (750 \$ en supplément).

ou 268\$ mois sur 60 mois
Location Clé d'or
(avec dépôt de seulement 200 \$)

SPÉCIAL

11 472\$

Transport, préparation et taxe en sus.
Prix net du programme Chrysler.

JEAN-TALON Chrysler

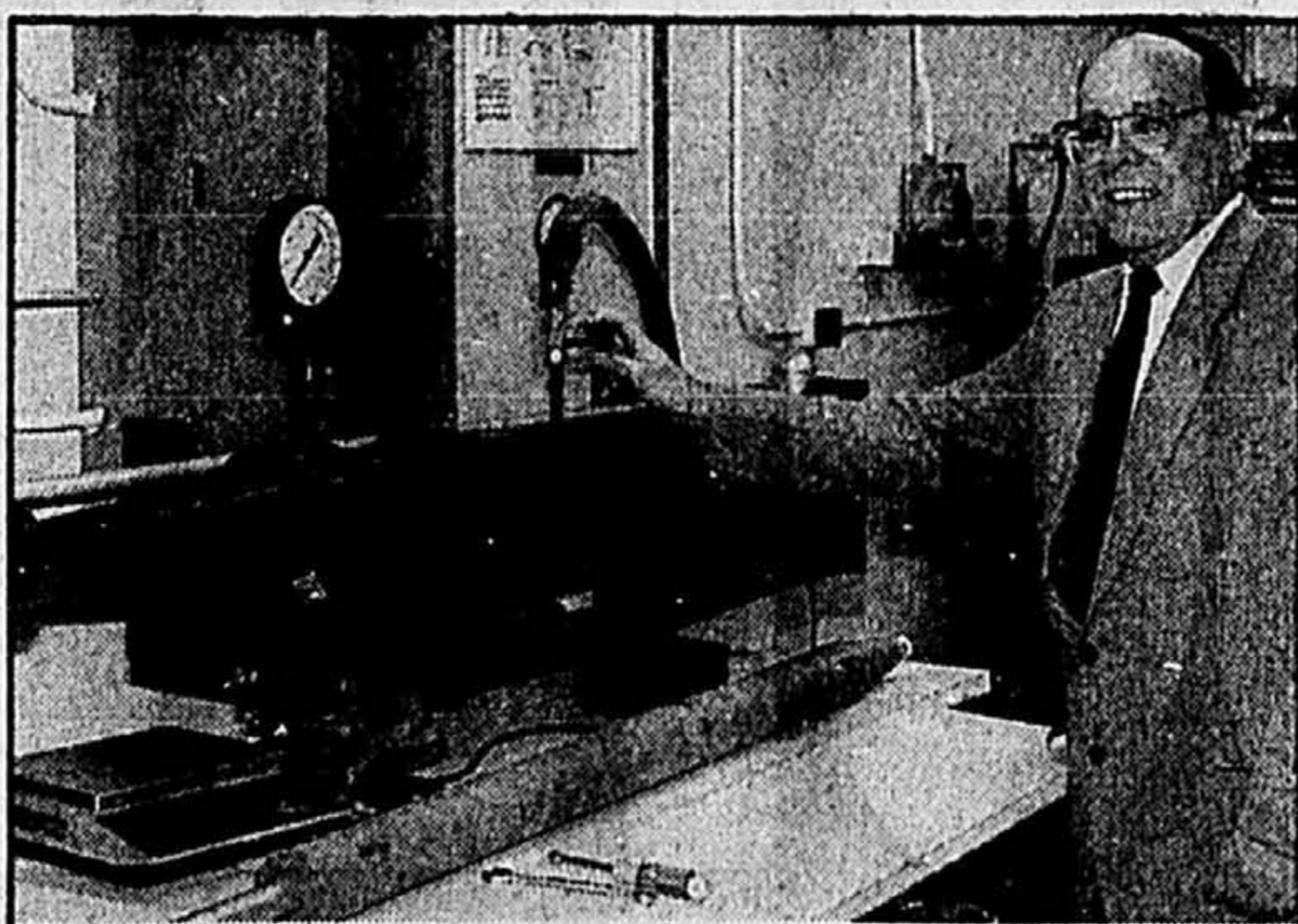
4070, JEAN-TALON (ouest de Côte-des-Neiges) 737-1441

TÊTES D'AFFICHE

Germain Tardif



Dans le cadre de sa série de conférences sur la gestion des arts, le Groupe de recherche et de formation en gestion des arts des HEC présentera une conférence intitulée: «L'art de voir: une excursion chez les visiteurs de musées d'art», le 13 février, à 15h00, à l'École des HEC, 5255, ave Decelles. Trois professeurs de marketing interviendront dans les discussions: **Carole P. Duhaime**, des HEC, **Annama Joy** et **Christopher A. Ross**, tous deux de l'Université Concordia. Ils présenteront les principaux résultats d'une étude visant à mieux comprendre les processus de mise en œuvre dans l'activité d'appréciation des œuvres d'art et en tireront des conclusions utiles au développement de stratégies de marketing. L'entrée est libre. Pour renseignements, communiquer avec **Mario Beaulac**, coordonnateur du Groupe, au 340-6426.



Application industrielle des micro-ondes

L'École polytechnique et Hydro-Québec viennent de signer une entente qui a pour principal objectif de mettre à la disposition des entreprises un laboratoire pour effectuer des essais et évaluer les avantages de l'utilisation des micro-ondes. Le laboratoire d'applications industrielles des micro-ondes (LAIMO) de l'École devient ainsi le centre officiel de recherche d'Hydro-Québec dans le domaine des électrotechnologies fondées sur les hautes fréquences. L'Hydro versera à l'École un montant de 450 000\$, à raison de 150 000\$, par année pendant trois ans. Sur la photo, M. Marcel Giroux, directeur du laboratoire présente l'applicateur d'énergie développé au LAIMO en collaboration avec l'IREQ.

La division du Québec de l'Association canadienne pour la santé mentale, en collaboration avec Ciné-Sita et Cinéma libre, présentera en première le film «L'abîme du rêve», de **Laurette Deschamps**, à la Maison de la culture Frontenac, à 19h30. Il s'agit d'une soirée-bénéfice dont le coût d'admission est de 25\$ par personne. Les billets sont disponibles au 849-3291.

L'école polyvalente Pierre-Laporte tiendra des auditions de musique pour l'année scolaire 1990-91, le 17 février, à midi, pour les étudiants du secondaire I, et le lendemain, à midi et demi, pour les étudiants du secondaire II, III, IV et V. Ces au-

ditions permettent à l'école, qui est située au 1101, chemin Rockland, à Ville Mont-Royal, de sélectionner les candidats les plus prometteurs, c'est-à-dire ceux qui répondent aux critères d'admission établis qui consistent à avoir un excellent bulletin académique et des aptitudes musicales certaines. Cette école a ceci de particulier qu'elle offre

des leçons hebdomadaires de musique intégrées à l'horaire de l'étudiant, ce qui lui permet de poursuivre, dans la même institution, ses études secondaires régulières et un apprentissage intensif de la musique. L'élève a le choix entre les cordes, y compris le clavecin et la harpe, les vents et les percussions.

Un groupe d'entraide pour femmes, **RE-NOU-VIE**, invite toutes les femmes à une clinique d'impôts, le 14 février, à 19h30, à ses locaux situés au 123, rue Saint-Jean-Baptiste, à Châteauguay. La réunion sera animée par **Monique Moore**, femme d'expérience et compétente dans ce domaine.

Le Conseil de la santé et des services sociaux de la Montérégie a récemment décerné son Prix de reconnaissance 1989 à **Mme Thérèse Laplante**, directrice de la maison d'hébergement **Carrefour pour Elle** de Longueuil. Mme Laplante oeuvre depuis plus de 15 ans auprès des femmes victimes de violence ou en difficultés et elle a, pendant toute cette période, largement contribué à sensibiliser son milieu à ces problèmes.

Les descendants de **Joseph** et **Olivier Durocher**, en ligne directe ou par alliance, sont invités à une réunion d'information qui aura lieu, le 18 février, à 14h30, aux Archives nationales du Québec à Montréal, 1945, rue Mullins, à Pointe Saint-Charles. Cette réunion se tiendra sous les auspices de la Fédération des familles-souches québécoises pour éventuellement conduire à la formation d'une association des familles Durocher. Renseignements: **Yvon Durocher**, 351-7679.

Les personnes seules et celles qui éprouvent de la difficulté à vivre des moments de solitude sont invitées à assister à une conférence qui aura pour thème «Mieux vivre la solitude». Cette causerie sera donnée par **Roland Chainey**, psychologue, le 14 février, à 19h30, au 1212, rue Panet. Prix d'admission: 7\$. Pour renseignements: 334-5401. Cette conférence sera aussi donnée le 14 mars.

Il sera question des Faribault, lors de la réunion de la Société généalogique canadienne-française, qui se tiendra à 20h00, le 14 février, à la salle Sainte-Bibiane de Rosemont, 3301, rue Dandurand. Le conférencier sera le **Dr Claude Faribault**, historien amateur, qui parlera de ses ascendants généalogiques. Renseignements au 276-3860.

Le Centre des études sur le bâtiment de l'Université Concordia présente, pour le 15 février,



Don au Musée des beaux-arts

Le vice-président, Québec, de Northern Telecom Canada, **M. Denis Mercier** (à droite), remet ici le premier versement d'une contribution totale de 45 000\$ de cette entreprise au directeur du Musée des beaux-arts de Montréal, **M. Pierre Théberge**, dans le cadre de la campagne de financement du Musée qui se poursuivra jusqu'en 1993.



Grand lauréat des Gutenberg

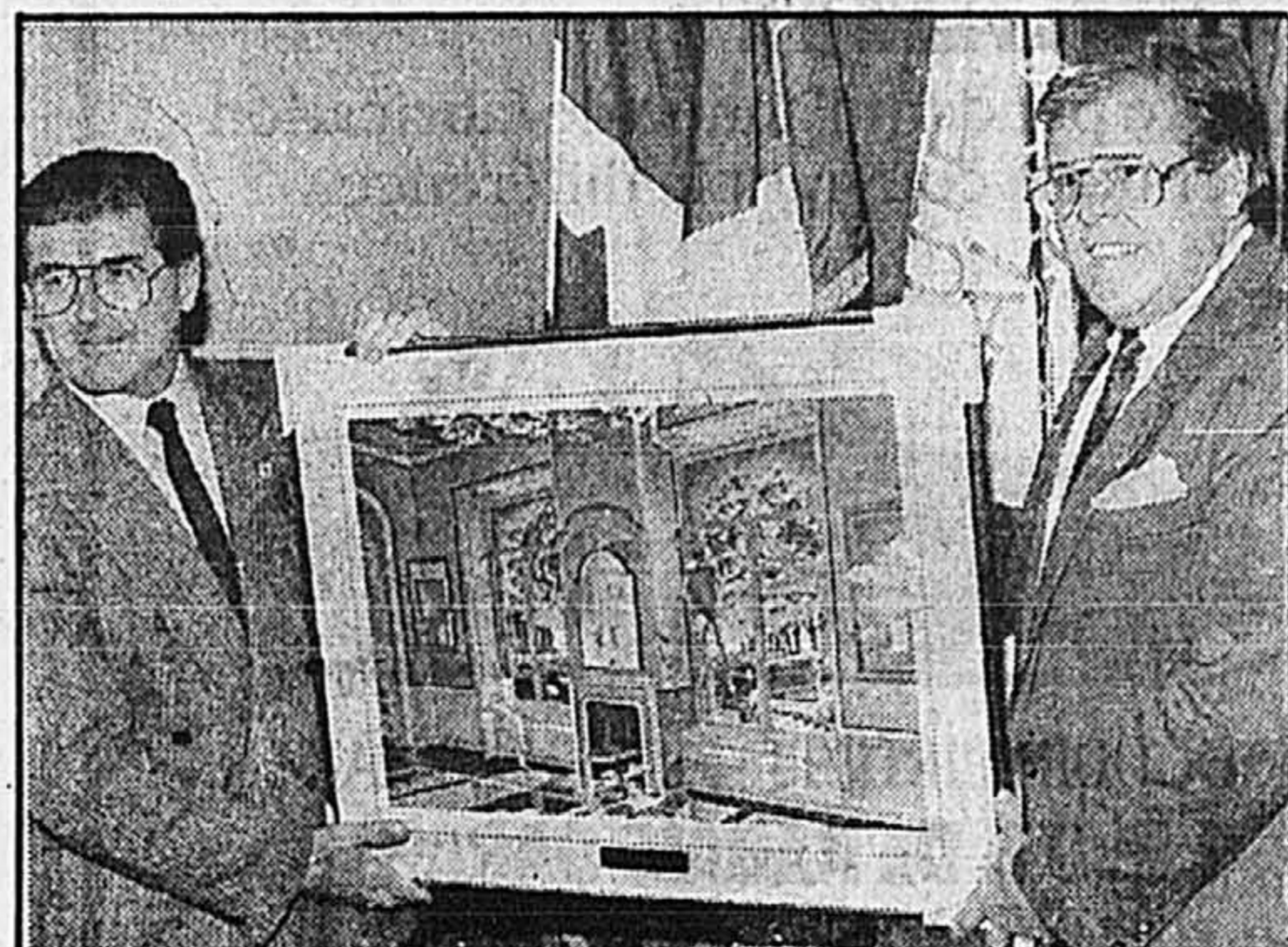
Lors du 7^e Gala des Gutenberg qui clôturait récemment la Semaine internationale de l'imprimerie et que parrainait l'Association internationale des artisans de l'imprimerie, l'imprimerie **Pierre Des Marais** a décroché le trophée Gutenberg 90 attribué à l'imprimeur qui a remporté le plus de prix, soit 33 sur 189. Sur la photo, dans l'ordre habituel, MM. **Gilbert Martinet**, président d'honneur de la Semaine de l'imprimerie, **Claude Dignard**, vice-président, production, de la maison Des Marais, et **Pierre Des Marais III**.

une conférence sur la qualité de l'air à l'intérieur d'un immeuble. Cette causerie sera donnée, à 17h00, à la salle H-110 de l'édifice Hall, par le **Dr F.O. Fanger**, de l'Université de la technique du Danemark qui fait, depuis 20 ans, de la recherche sur le confort thermique, la qualité de l'air et l'utilisation de l'énergie dans les bâtiments. Pour renseignements, communiquer avec le **Dr Fariborz Haghighat**, au 848-5192.

Lambert, J4P 1Y3, soit en personne, à la même adresse, ou le jour même de l'événement, entre 9h30 et 10h00. Les coûts de participation varient de 15\$ à 45\$, selon les catégories. L'âge minimum requis est de 13 ans. Pour plus de renseignements, communiquer avec **Guy Fortin** ou **Paul Cooke**, au 672-0713.

Lors de sa récente assemblée générale annuelle, l'Association des hôtels du grand Montréal a procédé à l'élection de ses administrateurs pour l'année 1990. **M. Gaston Viallet**, directeur général de l'hôtel Montréal Aéroport Hilton, a été réélu à la présidence pour un deuxième mandat. Les autres élus sont **M. Michel Giguère**, vice-président, **Paolo de Pol**, trésorier, ainsi que **Mme Ludmilla Kraiowsky** et **MM. Michel Garnier**, **Alfred Hein** et **Georges Torrani**, directeurs.

A JEUDI



Maison de production honorée

Dans son programme de lutte contre la drogue, l'Association canadienne des chefs de police a rendu un hommage particulier aux Productions Donald K. Donald pour son appui financier. Cette maison a versé au programme plus de 318 000\$ amassés en prélevant une somme de 25¢ sur chaque billet de concert vendu l'an dernier. A titre de vice-président de l'Association, le directeur **Alain Saint-Germain** (à gauche), de la police de la CUM, remet ici à **M. Donald Tarlton**, président de la maison de production, une sérigraphie à édition limitée, oeuvre de l'artiste canadien **Rob Verderhorst**. La cérémonie s'est déroulée au quartier général de la police.

PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

SEALMASTER
GENERAL
 BEARING SERVICE INC.
 Montréal 937-7423 Laval 668-5330 Saint-Léonard 326-0471
 St-Laurent Longueuil Mt-Est 744-2721 678-2550 254-8038

◆ LE SECRET ◆
 ◆ LE MIEUX ◆
 ◆ GARDÉ ◆

HÔTEL LA CITADELLE
 UN HÔTEL CLARION
 410, SHERBROOKE OUEST, MONTRÉAL (QUÉBEC)
 (514) 844-8851
 Lors de votre séjour à l'hôtel La Citadelle, vous ferez l'expérience de la chaleur et du charme d'un petit hôtel intime de style européen. L'hôtel est situé au cœur de Montréal, à quelques pas du secteur commercial, des restaurants et des magasins. Vous pouvez, dès maintenant, profiter de nos tarifs «Le secret le mieux gardé».
69\$
 À PARTIR DE PAR NUIT
 *Sujets aux réservations au préalable et à la disponibilité des chambres, valide jusqu'au 30 avril 1990. Ne s'applique pas aux tarifs de groupe et autres tarifs réduits. Aucuns frais de séjour pour les enfants de moins de 18 ans qui logent dans la chambre de leurs parents.
 Pour le secret le mieux gardé...
KANATA HOTELS & RESORTS
 Au Canada et aux États-Unis, appelez sans frais le 1-800-263-8987 ou le 1-800-221-2222. À Toronto, le (416) 364-2697.

«Nutri/Système fonctionne vraiment. Le programme est facile à suivre et le support est fantastique.»

Le programme Nutri/Système comprend:

- Perte de poids rapide, facile et sécuritaire
- Programme de modification fondamentale du comportement
- Aucune nécessité de compter les calories
- Surveillance individuelle par des professionnels

Diane Marland de Montréal a perdu 58 livres

MAINTENANT OUVERT LAVAL - EST 689-9959

PLUS DE 1,500 CLINIQUES À TRAVERS LE MONDE

nutri système
 cliniques minceur

3 SEMAINES pour seulement **\$49**

APPELÉZ AUJOURD'HUI POUR UNE CONSULTATION GRATUITE ET SANS OBLIGATION

CENTRE-VILLE	287-7117	RIVE-SUD	443-3939
ST-LÉONARD	251-8228	LASALLE	368-0970
AHUNTSIC	381-6000	LAVAL-OUEST	682-4444
DÉCOR DÉCARIE	735-0039	LAVAL-EST	669-9969
KIRKLAND	426-3535	PIERREFONDS	685-0555

BIENTÔT: POINTE-AUX-TREMBLES, REPENTIGNY et MONTRÉAL-NORD!

* Offre spéciale comprenant 3 semaines de service. N'inclut pas la nourriture, les livres et la maintenance. Nouveaux clients seulement.

DES TARIFS QUI VOUS FERONT FONDRE DE PLAISIR AVANT MÊME D'ARRIVER EN FLORIDE.

Orlando	139,50\$
Tampa	139,50\$
Ft. Lauderdale	150,50\$
Miami	150,50\$
West Palm Beach	150,50\$
Ft. Myers	166,50\$
Sarasota	166,50\$
Jacksonville	178,50\$

Tarifs aller simple en classe économie sur la base de l'achat d'un billet aller-retour.

Si vous voulez un billet d'avion pour le soleil qui ne fasse pas fondre votre portefeuille, appelez Midway Airlines. À partir du 15 février, aucune autre ligne aérienne que Midway ne vous offrira des vols aussi pratiques vers plus de destinations en Floride. Alors, partez en vacances du bon pied. Appelez votre agent de voyages ou Midway Airlines au 1-800-648-9626 aujourd'hui.

CONDITIONS: Ces tarifs aller simple en classe économie sont basés sur l'achat d'un aller-retour. Le billet doit être acheté 7 jours à l'avance. Les tarifs peuvent être plus élevés pendant les journées et les saisons de pointe. Séjour de nuit de samedi à dimanche obligatoire. Billets non remboursables. Des pénalités peuvent être applicables pour des changements de réservations. Le tarif peut ne pas être offert quand vous appelez. Taxe non comprise.

Midway Airlines
 MIEUX FAIRE, MIEUX PLAIRE.

PERSONNE NE BAT VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER



Chez Chrysler, nous avons relevé le défi des années 80 avec force et brio. Et tous nos efforts ont porté fruit : nous avons pris de l'avance en vous offrant un choix varié de produits novateurs, un puissant réseau de concessionnaires et, surtout, des véhicules dont la qualité et le prix ne souffrent aucune comparaison.

Notre mission était, et reste, à vocation double : offrir au marché canadien une valeur sûre en construisant des voitures et des camions de classe internationale; s'assurer que notre clientèle soit entièrement satisfaite.

Au cours des dix dernières années, la qualité de l'ensemble de nos véhicules s'est accrue de 135%. En 1989, d'après le sondage qu'effectue annuellement J.D. Power & Associates auprès des acheteurs de voitures nord-américaines et importées, Chrysler et ses concessionnaires ont obtenu, pour la troisième année de suite, de meilleurs résultats que tout autre constructeur nord-américain. Nous savons que nous devons continuer à construire des voitures et des camions de classe internationale et Chrysler entend relever ce défi.

Nous avons pris de l'avance grâce à des produits novateurs, telle la première mini-fourgonnette familiale nord-américaine, grâce à la technologie de pointe de nos tractions avant et quatre roues motrices, ainsi qu'à notre fameuse garantie 7 ans/115 000 kilomètres.

Nous attendons les années 90 de pied ferme. Je vous invite à venir faire un essai routier afin d'évaluer nos voitures et nos camions : vous verrez que Chrysler n'a rien à envier à aucun autre constructeur au monde. Venez aussi découvrir nos ensembles-options des plus concurrentiels puisque vos concessionnaires Chrysler vous font présentement leurs meilleures offres.

Merci de prendre Chrysler en considération.

Yves Landry

Yves Landry
Président chef de la direction
Chrysler Canada Ltée

LE RABAIS GARANTI*

Si le rabais offert sur ces véhicules augmente pendant l'année de fabrication 1990, Chrysler vous enverra alors un chèque couvrant la différence.



PLYMOUTH SUNDANCE/DODGE SHADOW
750 \$ DE RABAIS GARANTI*
ou taux de crédit du constructeur***



DODGE SPIRIT/PLYMOUTH ACCLAIM
1 000 \$ DE RABAIS GARANTI*
ou taux de crédit du constructeur***



EAGLE SUMMIT
1 000 \$ DE RABAIS GARANTI*
ou taux de crédit du constructeur***



CHRYSLER DAYTONA
1 000 \$ DE RABAIS GARANTI*
ou taux de crédit du constructeur***



JEEP CHEROKEE/WAGONEER LIMITED
1 000 \$ DE RABAIS GARANTI*

AINSI QUE D'AUTRES OFFRES FANTASTIQUES!

Jusqu'à 1 000 \$ de remise en argent**
ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1990.

Jeep
500 \$ de
remise en
argent**

(excluant le modèle «S») mise en argent** sur les modèles 1989 et 1990.



Chrysler Le Baron Coupé
1 000 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1990. 2 000 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1989. Aussi, offres fantastiques sur les modèles décapotables.



Camion Dodge Ram
1 000 \$ de remise en argent** sur les modèles 1990. 1 500 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1989.



Dodge
500 \$ de
modèles
argent**
constructeur

Dodge Dakota mise en argent** sur les modèles 1990. 1 000 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1989.



Eagle Premier
1 000 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1990. 2 000 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1989.



Chrysler Dynasty
500 \$ de remise en argent** sur les modèles 1990. 500 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1989.



Offrez-vous toute la technologie japonaise à des prix imbattables!



Coit 100
1 000 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1989.



Coit 200
1 000 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1989.



Eagle Vista
1 000 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1989.



2000 GTX
1 500 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1989.



Garantie limitée
Détails chez le concessionnaire

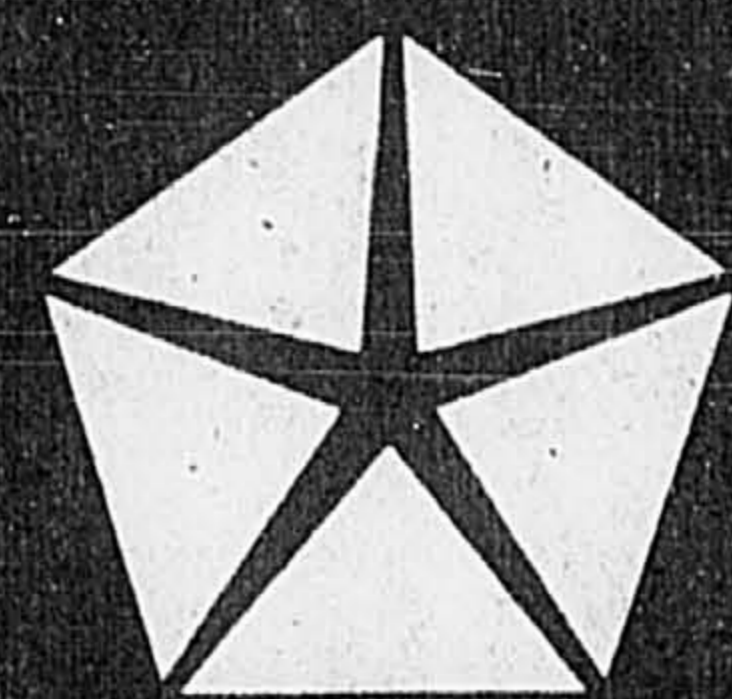


Garantie limitée
Détails chez le concessionnaire

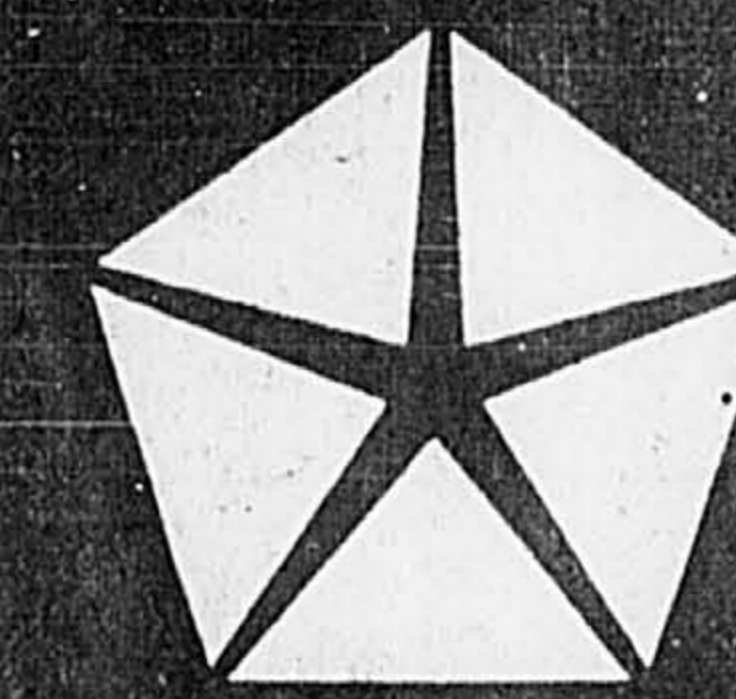


*Le programme de rabais garanti se termine le 30 septembre 1990 et ne s'applique qu'aux modèles 1990 spécialement sélectionnés. Les mises en argent sont offertes pour un temps limité. Les véhicules achetés et livrés doivent faire partie du stock du concessionnaire en date d'achat 1990 et ce, jusqu'à la fin de ces offres telle qu'elle sera déterminée par Chrysler Canada Ltée. Ces offres annulent et remplacent les offres précédentes et ne peuvent être combinées à aucune autre. Elles s'appliquent aussi aux véhicules loués à long terme à des particuliers. Votre concessionnaire pour de plus amples détails. Vous pouvez choisir un taux de crédit du constructeur plutôt que le rabais. Voyez votre concessionnaire pour de plus amples détails.

ACHETEZ OU LOUEZ DE VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER DU QUÉBEC



PERSO NNE



Dernier recours: fin de l'hébergement, pas fermeture...

RICHARD FORTIN

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPS) ne réclame plus la fermeture du centre Dernier recours.

La directrice de Dernier Recours, Mme Marie Audette, s'est dite rassurée sur ce point hier soir à la suite d'une rencontre avec le conseil d'administration du RAPS, dirigé par Mme Claudette Godley.

« Dans le document qu'elle nous a remis, a expliqué Mme Audette, Mme Godley demande que nous mettions fin à notre vocation d'hébergement. Il n'est plus question de fermeture complète. C'est ce que nous craignons le plus. »

Tout en reconnaissant que Dernier recours n'avait pas été créé pour héberger les itinérants, Mme Audette a soutenu que le centre avait rendu de grands services depuis son inauguration.

« Nous avons référé 3 200 personnes en un an. Nous avons fourni un abri pour la nuit à 5 500 personnes. Évidemment, les conditions sont loin d'être idéales, mais c'est tout de même mieux que de les laisser coucher dehors. De toute façon, nous travaillons en étroite collaboration avec le Old Brewery Mission et nous hébergeons beaucoup moins de personnes qu'avant. »

La directrice de Dernier recours attend beaucoup de la rencontre qu'aura jeudi la responsable du dossier à la ville de Montréal, Léa Cousineau, et le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté.

« La plupart de nos pensionnaires sont des personnes souffrant de troubles psychiatriques, a insisté Mme Audette. C'est donc au ministère de la Santé à proposer des solutions. Nous verrons si ces solutions sont réalistes et satisfaisantes. Je crois que le ministre prendra ses responsabilités. »

Les élus d'Amherst dénoncent le geste « hostile et insultant » de Sault-Ste-Marie

JULES BELIVEAU

Le conseil municipal d'Amherst a dénoncé hier la décision de Sault-Sainte-Marie de se proclamer municipalité unilingue anglaise. Les sept élus de la petite municipalité québécoise des Laurentides ont décidé à l'unanimité d'adresser à leurs homologues de la ville ontarienne un message dans lequel ils protestent « contre le geste hostile et insultant » qu'ils viennent de faire envers leurs concitoyens francophones.

On sait que le maire Bernard Lapointe et les conseillers municipaux d'Amherst envisageaient depuis quelques jours de réagir à la décision de Sault-Sainte-Marie.

Ils ont examiné la question au cours du dernier week-end, se demandant notamment s'ils ne devaient pas aller jusqu'à déclarer Amherst unilingue française en guise de réplique à la municipalité ontarienne de quelque 85 000 habitants. Amherst, qui est située à quelques kilomètres au nord de Saint-Jovite et dont la population est de 2 300 personnes, est une municipalité née de la fusion des villages de Saint-Rémi, Vendée et Rockway.

Dans leur message de protestation, les élus d'Amherst signifient au conseil municipal de Sault-Sainte-Marie que son geste « s'inscrit au Canada anglais dans le mouvement de refus de l'entente du lac Meech et du rejet du Québec comme société distincte et française ». Et ils ajoutent: « Vous nous démontrez par la même occasion l'impossibilité de vivre en français ailleurs qu'au Québec, ce qui n'est pas le cas de notre minorité anglophone. Vous convainquez en même temps plus de Québécois de la seule voie qu'ils auront à suivre à l'échéance du lac Meech. »

Du côté des organismes réunissant les municipalités québécoises, par ailleurs, on semblait attentif à tout ce qui entoure la décision de Sault-Sainte-Marie mais on disait ignorer si d'autres municipalités s'approprieraient à entrer dans le débat à l'exemple d'Amherst. Ainsi, à l'Union des municipalités du Québec, la directrice des communications, Mme Lisg Allard, a souligné que, à sa connaissance, aucune information dans ce sens n'a encore été communiquée à son organisme. Il en était de même à l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, où on se refusait également à émettre quelque commentaire que ce soit sur la question.

À la Fédération canadienne des municipalités, dont le siège est à Ottawa, on parvenait mal toutefois à cacher une certaine crainte de voir la décision de Sault-Sainte-Marie suivie d'une réaction en chaîne. « J'ai l'impression qu'on est en train de déplacer le lac Meech dans les municipalités », a dit le responsable des communications de l'organisme, M. Jacques Lemire.

LE POUVOIR DE S'ENRICHIR

UNE RETRAITE RICHE, C'EST UNE QUESTION DE CHOIX.

REÉR TRUST ROYAL

Un rendement plus élevé, sans risques inutiles, peut faire toute la différence entre une retraite plus riche et une retraite pauvre.

Ce n'est pas en magasinant pour ¼ % ou ½ % qu'on arrive à s'enrichir*. C'est en choisissant le bon REÉR. Les conseillers Trust Royal vous offrent 12 types de placements-retraite, chacun conçu selon vos buts et vos ambitions. 12 plans différents, c'est plus de choix que toute banque ou caisse populaire. De plus, le Trust Royal vous envoie

à chaque trimestre une série de conseils financiers qui vous permettent vraiment de maximiser vos investissements.

Évitez les foules. Rendez-vous aujourd'hui à une succursale du Trust Royal.

*¼ % = 2,50\$, ½ % = 5,00\$ par tranche de 1000,00\$

Pour une consultation personnelle à la maison ou au bureau, composez le

1-800-363-4637



Le Trust Royal porte-conseil

PLUS RICHE. PLUS RAPIDEMENT. PLUS SÛREMENT.

Montréal
Maison Trust Royal
630, boul. René-Lévesque Ouest
876-2408
1155, rue Sherbrooke Ouest
288-8282
5285, chemin Queen Mary
487-5733
6955, rue St-Hubert
270-1137

Ville Mont-Royal
1301, chemin Canora
731-6889
Ville St-Laurent
3300, chemin Côte Vertu
333-3303
Westmount
4145, rue Sherbrooke Ouest
876-2505
4945, rue Sherbrooke Ouest
487-2600

Ouest de l'île
280, avenue Dorval
Dorval - 636-4740
42-D, boul. St-Charles
Beaconsfield - 694-2014
Complexe Pointe-Claire
Boul. St-Jean et
Transcanadienne
697-4114
Ville LaSalle
Carrefour Angrignon
364-2351

Ville d'Anjou
Les Galeries d'Anjou
353-5882
Laval
Le Carrefour Laval
687-8880
3131, boul. de la Concorde
Duvernay - 661-8110
Repentigny
Place Repentigny
581-7252

Rive Sud
Mail Champlain
Brossard - 465-9780
Les Promenades St-Bruno
653-8959
Centre d'Achat Régional
Châteauguay
691-2500

Hull
425, boul. St-Joseph
(819) 770-4437

LES JARDINS CAMBONI

Maison de ville de luxe au coeur de Brossard, à 10 minutes de Montréal.

L'idéal pour jeunes couples

- Taxes très basses
- Jardin privé
- Chambre froide
- Garage privé

Heures de visites: Du lun. au jeu., de 13 h à 17 h et de 19 h à 21 h. Le vendredi, sur rendez-vous. Le sam. et le dim., de 13 h à 17 h. 25 ans d'expérience Tél.: 678-2885

perri holdings inc.
Bureau des ventes: 2687, av. Neuville
443-8173 (coin boul. de Roma), Brossard

LA BRIQUE D'ARGILE CLITE-ST-LAURENT: IMBATTABLE

N'ATTENDEZ PAS DE LE LIRE DANS LES JOURNAUX

PELAND, Pierre - Le 7 février dernier est décédé subitement monsieur Pierre Peland, âgé de 44 ans, monsieur Peland laisse dans le deuil son épouse Catherine ainsi que son fils Patrick et sa fille Isabelle. Les funérailles auront lieu à l'église Saint-Viateur, 1231 rue Principale, à 10 heures. Principales personnes d'y assister sans autre invitation. Un don pour la Fondation des malades du coeur sera apprécié.

LAFRICAINE, Lizanne - Samedi dernier, à l'âge de 67 ans, est morte madame Lizanne Lafricaine.

DONNEZ DE TOUT COEUR DES AUJOURD'HUI!

AUGMENTEZ VOS CHANCES DE LUTTER CONTRE L'ENNEMI NUMÉRO 1 AU CANADA

440, boul. René-Lévesque ouest, Bureau 1400, Montréal, Québec, H2Z 1V7
871-1551, 1-800-361-7650, Fax: 871-1464

loto-québec Résultats

Tirage du 90-02-05

Banco	1	8	13	14	18
	22	23	24	31	32
	36	40	41	47	48
PROCHAIN TIRAGE: 90-02-07	50	53	54	61	66

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LA SAINT VALENTIN

CAHIER SPÉCIAL À NE PAS MANQUER

La Presse
DEMAIN

Le policier Gilles Marier nie tout geste sexuel illicite mais reconnaît avoir pris des photos de sa victime

PIERRE BELLEMARE
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Le policier Gilles Marier nie avoir embrassé ou touché aux parties génitales de sa présumée victime. Il nie s'être fait masturber par elle ou avoir pris des photos de nu, au moment où elle était âgée entre 11 et 14 ans.

« Je n'ai pris qu'une photo d'elle, à l'été 1984, lorsqu'elle est venue me trouver à ma résidence, vêtue d'un costume de bain. J'en ai pris une autre, d'elle et moi, à l'aide de la minuterie sur mon appareil », déclarait hier l'agent Marier devant le juge Robert Sansfaçon, de la Cour du Québec (chambre criminelle), qui préside ce procès, entrepris à la fin de janvier, à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Ce policier de la Sûreté du Québec, suspendu sans solde depuis avril 1989 et accusé d'agression sexuelle et d'attentat à la pudeur, entre 1981 et 1984, a aussi indiqué au magistrat qu'il a détruit les photos dans les toilettes du poste de police et brûlé les négatifs.

« Sur l'une des photos, Mlle... avait les yeux rouges et sur l'autre, son maillot semblait transparent », a précisé le policier, qui a soutenu que le témoin

gnage de la présumée victime — maintenant âgée de 19 ans — « est absolument faux ».

L'agent Marier, 44 ans, a d'ailleurs fait l'objet d'une écoute électronique, le 7 avril 1989, lorsque la jeune femme lui a rendu visite à la maison, munie d'un système que les enquêteurs de la SQ ont camouflé sous ses vêtements.

L'avocat de la défense, Me Jean-Pierre Robillard, a demandé au juge Sansfaçon retirer cette conversation piégée des éléments de preuve de la Couronne, représentée par Me Jacques Pothier.

« Un jugement de la Cour Suprême, rendu le 26 janvier dernier, rend l'écoute électronique

non admissible en preuve devant les tribunaux », a argué Me Robillard.

Le magistrat a refusé la requête de l'avocat de la défense, alléguant que les policiers de la SQ étaient de bonne foi, en procédant à cette écoute électronique en avril 1989, qu'ils n'ont utilisé aucun déguisement et que la présumée victime, qui a servi à piéger l'accusé, était fort bien connue de l'agent Marier, qui a longtemps été son voisin, à Iberville.

Le procès reprend demain avec le contre-interrogatoire du procureur de la Couronne, qui a soumis l'accusé hier à une série de questions d'ordre plutôt technique.

L'enquête préliminaire du couple Grimoux se tiendra à Montréal le 13 mars

L'enquête préliminaire d'un jeune couple de ressortissants français accusé du meurtre de l'une de leurs deux fillettes se tiendra le mardi 13 mars, au Palais de justice de Montréal.

Grégoire et Chrystèle-Paule Grimoux, âgés respectivement de 21 et 22 ans, sont accusés du

meurtre de la cadette de la famille, la petite Aurélie, morte dans des mystérieuses circonstances, le 25 août 1989, dans un appartement de la rue Poincaré, à Cartierville, dans le nord-ouest de Montréal.

Après avoir dissimulé pendant près de trois semaines le corps de leur enfant de huit mois, les parents s'en étaient départi, à la mi-septembre, en le jetant dans les eaux de la rivière des Prairies, à la hauteur de la rue Saint-Réal, dans le quartier Bordeaux.

Ce n'est qu'au début de décembre, alors que le couple Grimoux était sur le point d'être extradé du Canada avec ses deux enfants, Jessica et Aurélie, que les policiers de la CUM ont découvert que l'une des fillettes était disparue.

Sur les indications des parents, des plongeurs de la police de la CUM ont d'ailleurs repêché dans la rivière des Prairies un sac en polythène contenant le cadavre de la fillette.

Depuis la mise au jour de ce drame familial, le couple Grimoux, dont la jeune femme est enceinte de six mois, attend en prison la tenue de son enquête préliminaire.

Oliva Éthier est condamné à la prison à vie pour le meurtre de sa maîtresse

Oliva Éthier, âgé de 48 ans et croque-mort de son métier, a été déclaré coupable, en fin de semaine, du meurtre au deuxième degré de sa maîtresse, Ginette Strasbourg, 39 ans. Il a été condamné à l'imprisonnement à perpétuité, éligible à une libération conditionnelle dans 10 ans.

Le jury au procès, présidé par le juge Jean-Guy Boillard, de la Cour supérieure, avait commencé ses délibérations vendredi.

Le corps de Mme Strasbourg avait été retrouvé par les policiers le 22 août, au fond d'une cour à l'arrière d'une brasserie de Tétraultville. Éthier a témoigné à son procès pour expliquer qu'il avait étouffé sa maîtresse pas accident.

Il ne voulait pas la tuer mais voulait lui faire peur. Me Louis Cliche avait donc demandé qu'il soit reconnu coupable d'homicide involontaire. Me Hélène Morin, procureur de la Couronne, était d'avis que l'accusé avait manifesté son intention de tuer en mettant son avant-bras sur la gorge de Mme Strasbourg.

Nos nouveaux horaires sont maintenant à l'affiche

Avec ses tout nouveaux horaires, VIA Rail^{MC} vous propose des heures de départ pratiques. Consultez-les et voyez à quel point il est facile de prendre le train. Voici quelques exemples de liaisons populaires qui vous en convaincront.

De MONTRÉAL à QUÉBEC

Départ	Arrivée
07 h 20 tous les jours	10 h 25
13 h 05 tous les jours	16 h 15
17 h 45 tous les jours	21 h 00

De MONTRÉAL à OTTAWA

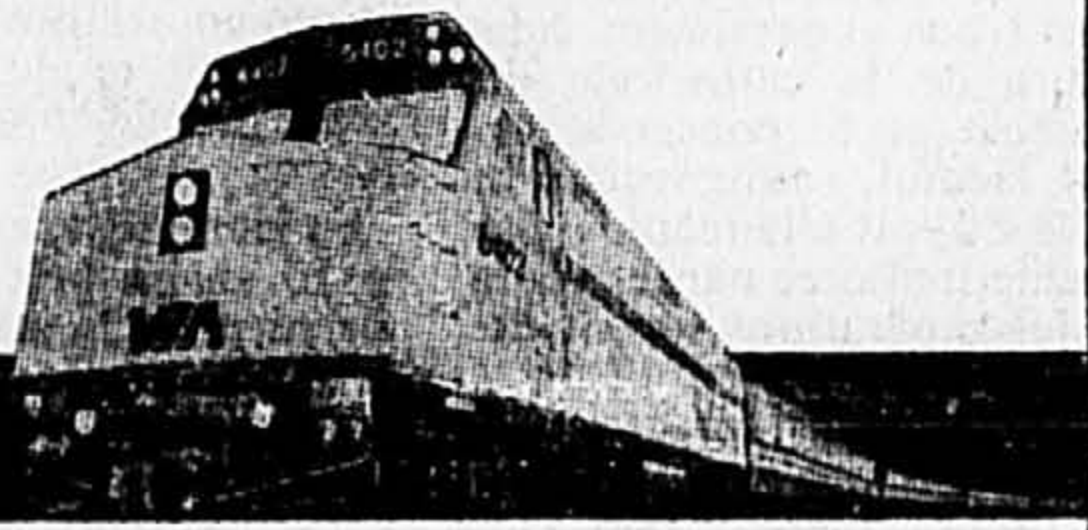
Départ	Arrivée
08 h 00 sauf dim.	10 h 02
09 h 00 dim.	11 h 02
11 h 15 tous les jours	13 h 25
16 h 20 dim.	18 h 30
17 h 50 sauf dim.	19 h 49
19 h 40 dim.	21 h 55

De MONTRÉAL à TORONTO

Départ	Arrivée
07 h 35 sauf dim.	12 h 10
10 h 30 tous les jours	15 h 55
12 h 35 tous les jours	17 h 10
15 h 45 tous les jours	20 h 15
17 h 05 tous les jours	22 h 15
18 h 15 ven., dim.	23 h 10

Que vous voyagiez pour affaires ou par plaisir, VIA est le choix tout indiqué. Alors, allez-y en toute tranquillité et bénéficiez d'un service courtois sur toute la ligne. Également, un repas léger vous sera servi sur plusieurs de nos liaisons.

Pour plus de renseignements sur nos tarifs et nos nouveaux horaires, appelez votre agence de voyages ou VIA Rail au 871-1331.



Marque de commerce de VIA Rail Canada Inc. Marque déposée de VIA Rail Canada Inc.

SUPER Duo RABAIS

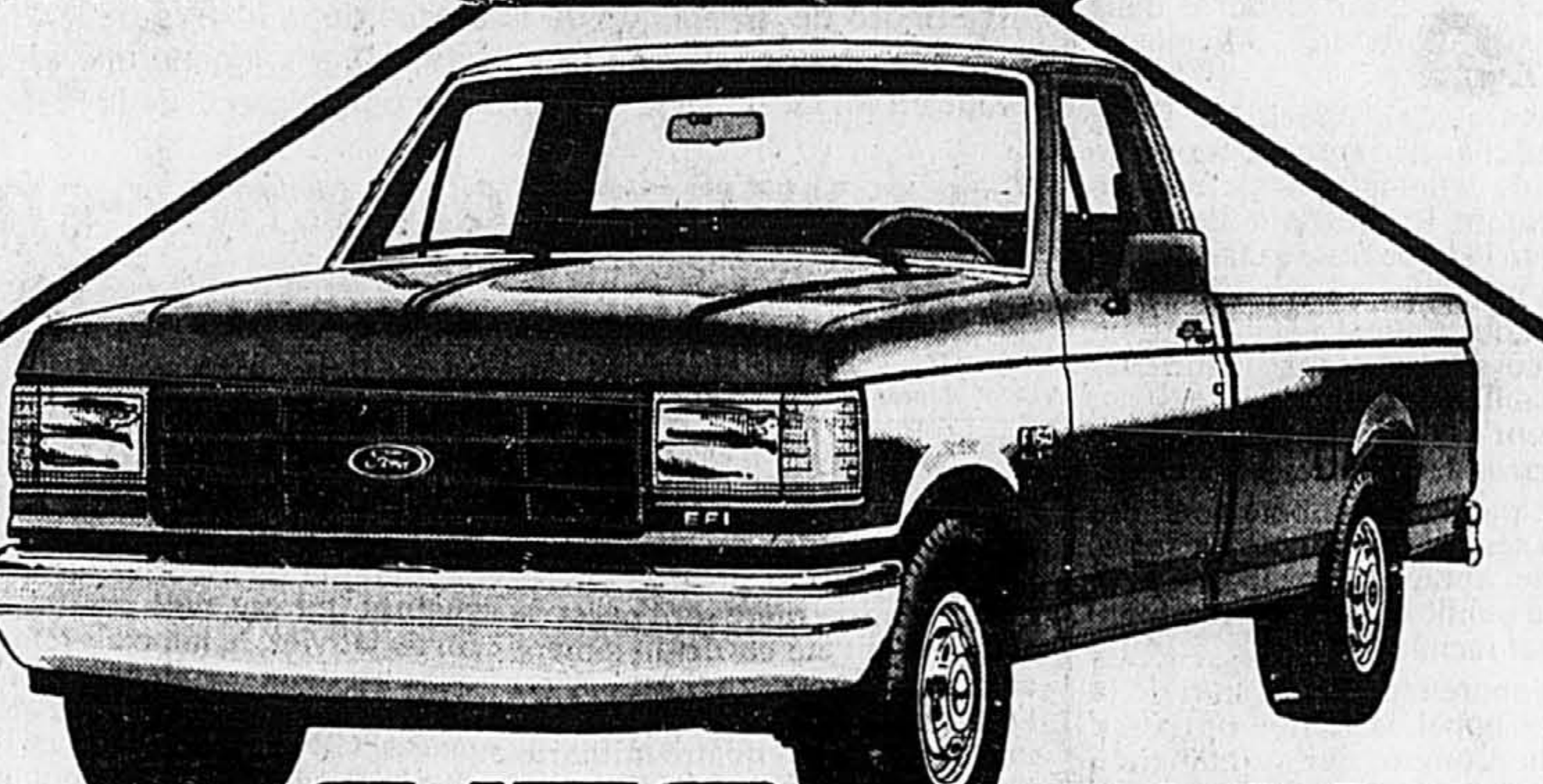


AEROSTAR 1990

- EQUIPEMENT EXTERIEUR**
 - Pare-chocs avant et arrière de teinte harmonisée
 - Grilles teintées
 - Retenue de roue et étrémeurs à profil aérodynamique repliables (convexe à l'avant)
 - Miroirs affleurants du pare-bris des glaces latérales et du hayon
 - Support de pneu de secours monté sous cadre
 - Décapot avant
 - Garniture de roues de luxe (enjoliveurs stylisés pour XL)
 - Grilles multidirectionnelles latérales et de hayon
- EQUIPEMENT INTERIEUR**
 - Moquette pleine longueur de couleur harmonisée
 - Garniture de portes complètement enveloppante
 - Doublure de pavillon pleine longueur garnie tissu de teinte harmonisée
 - Quatre indicateurs des vitesses
 - Filtre habitacle au hayon
 - Plateforme avant et jantes d'acier aux quatre roues
 - Radio électronique AM avec minuterie numérique (peut être supprimée en retour d'un crédit) (Radio AM-FM stéréo avec lecteur de cassettes pour XL, L et Super) (Banc)
 - Ceintures, habitacles de teinte harmonisée
 - Verres 5 places à garnitures en vinyle avec verres habitacle avant et banquette arrière 3 places
- Moteurs de seuils de portes de teinte harmonisée
- Deux bacs de rangement latéraux arrière (luxe pour Eddie Bauer avec climatisation habitacle aux latérales)
- CHASSIS**
 - V6 3 L à injection multipoint EFI
 - Boîte manuelle 5 vitesses à surmultiplexe
 - Direction assistée
 - Freins assistés avec système antiblocage à l'arrière
 - Amortisseurs à gaz
 - Batterie 2 Ah
 - Réservoir de carburant 79.5 L (17.5 gal imp)

\$14864 OU **\$299** PAR MOIS

Basé sur bail 48 mois, transport et prep. en sus. Comptant demandé 11745 plus premier paiement.



F-150 1990

- Pare-chocs marche-pied ar. chrom.
- Calandre chromée
- Ensemble isolant de pavillon
- Enjoliveurs sport
- Ensemble tenue améliorée
- Moteur 5.0L EFI V8
- Boîte auto à surmultiplexe
- Garniture tissu/vinyle
- Boîte manuelle 5 vit. à surmultiplexe
- Direction assistée
- Freins assistés
- Freins ar. antiblocage
- Batterie sans entretien
- Réservoir de 69 litres
- Amortisseurs à gaz
- Susp. av. twin-beam à roues indépendantes
- Pneus P215/75R15SL FN rad. toutes saisons
- Pneu et jante de secours
- Pare-chocs av. chromé
- Phares à halogène avec lentilles haute résistance
- Glaces teintées
- Feux de jour
- Rétrouv. brillants repliables montés bas
- Hayon facilement amovible
- Cache-moyeux brillants
- Interrup. de feux d'accueil
- Piaffonnier
- Couv.-plancher caout. harm.
- Voltmètre, manomètre d'huile et thermomètre
- Comm. inter. d'ouv. du capot
- Dégrempeurs de glaces lat.
- Radio AM électron. avec montre numérique
- Banquette trois places
- Dossier rabattable
- Défectueux BV pivotants
- Garantie groupe motopropulseur de 6 ans/100 000 km
- Garantie contre corrosion de 6 ans/160 000 km.

\$15595 OU **\$299** PAR MOIS

Basé sur bail 48 mois, transport et prep. en sus. Comptant demandé 15675 plus premier paiement.

SERVICE OUVERT JUSQU'À 2:30 AM
50 VOITURES DE COURTOISIE DISPONIBLES

Circuit MERCURY
6300 HENRI-BOURASSA
MONTRÉAL-NORD
325-4700

Sa chance le lâche: Lucky rejoint ses 12 victimes

Régis Asselin n'était pas armé lorsqu'il a été abattu d'une rafale de fusil-mitrailleur

MARCEL LAROCHE

■ Soupçonné par la police d'avoir été l'un des tueurs à gages du redoutable clan des Hell's Angels, Régis Lucky Asselin aurait passé par les armes pas moins d'une douzaine d'individus avant d'être lui-même liquidé d'une rafale de fusil-mitrailleur.

Même s'il savait depuis fort longtemps que sa tête était mise à prix, Asselin n'était pas armé lorsqu'il a été abattu de trois coups de feu, à 22h05 vendredi soir, à sa sortie d'un bar de la rue Grande-Allée, à Saint-Hubert, sur la Rive-Sud.

Grièvement blessé d'un seul projectile à la tête et maintenu artificiellement en vie, ce motard de 31 ans a finalement succombé à ses blessures, à 12h15 dimanche, à l'hôpital Charles-Lemoyne de Greenfield Park.

Ex-membre du chapitre Nord des Hell's Angels de Laval, Asselin possédait encore plusieurs tatouages sur les bras, dont 12 têtes de mort correspondant à autant d'assassinats commis au cours de sa carrière criminelle.

Originaire de Gérardville, un petit patelin situé au nord de Dolbeau, au Lac Saint-Jean, Régis Asselin a tout d'abord fait partie dans les années 75 du groupe de motards « Les Missiles » de Saint-Gédéon, dans cette région du Québec.

Mêlé de près au trafic des stupéfiants, Régis Agace Asselin a gradué dans son milieu de motards, en 1979, en quittant sa ré-

gion natale pour se joindre aux Hell's Angels de Laval.

Toujours impliqué dans le commerce de la drogue, Asselin a été victime d'un premier attentat, le 17 juillet 1980, à Grenville, près de Montebello. Blessé par balles, en même temps que Linda King et Charles Haché, un autre Hell's, Asselin a survécu à cet attentat qui devait coûter la vie à la jeune femme.

Moins d'un an plus tard, en 1981, le cadavre solidement ligoté de Haché était retrouvé dans le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de Lavaltrie.

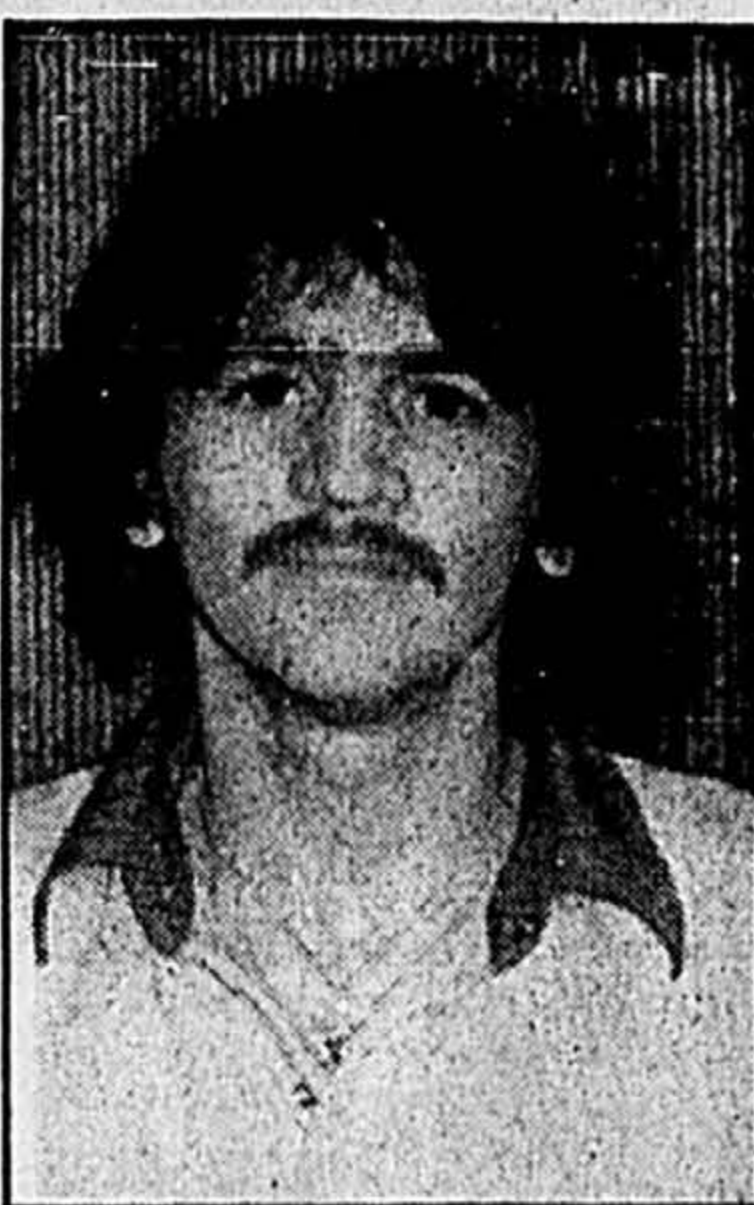
Devenu un membre actif des Hell's, Asselin a commencé à cette époque à s'identifier sous le surnom de Lucky en mémoire de l'attentat de 1980 qui l'avait laissé avec un projectile dans le corps.

Le nom d'Asselin a refait surface, en mai 1983, lorsque trois trafiquants de drogue et une jeune femme ont été criblés de balles, dans un appartement du quartier Laval-des-Rapides, à Laval.

Quelques jours plus tard, c'était au tour de Michel Desormiers, le beau-frère de Frank Cotroni, d'être abattu de plusieurs coups de feu, dans sa maison de Deux-Montagnes.

Les policiers ont toujours soupçonné Asselin et un autre Hell's d'avoir liquidé Desormiers, un témoin devenu gênant dans le quadruple assassinat de Laval directement relié au commerce de la drogue.

Asselin était toujours un membre actif des Hell's Angels du cha-



Régis «Lucky» Asselin, 31 ans

pitre Nord lorsque cinq de ses compagnons ont été passés par les armes, en mars 1985, au terme d'une sanglante tuerie survenue dans un repaire de Lennoxville, près de Sherbrooke, en Estrie.

Sentant le danger, Asselin avait refusé de se rendre à cette prétendue assemblée générale des Hell's, échappant ainsi au massacre de ses compagnons de lavallois.

Toujours pourchassé par des individus, Asselin était à nouveau victime d'un attentat, le 2 mai 1985, au moment où il quittait son appartement de la rue Blondin, à Bellefeuille, près de Saint-Jérôme.

Atteint de quatre projectiles, il avait réussi à prendre le volant de sa camionnette pour se rendre directement à l'hôpital de Saint-Jérôme.

Après avoir échappé à ce second attentat, Asselin est retourné au Lac Saint-Jean pour poursuivre sa convalescence et ce n'est que plusieurs mois plus tard, à la suite de différents procès, qu'il a été acquitté par un tribunal du quadruple meurtre de Laval et l'assassinat de Desormiers.

Propriétaire et pilote d'un avion léger de type Cessna 150, Asselin s'était acquis au fil des ans le respect des trafiquants de drogue du Lac Saint-Jean qui le craignaient pour ses activités reliées aux Hell's.

Au cours des dernières semaines, Asselin vivait toujours au Lac Saint-Jean, et il était en visite chez l'un de ses rares amis habitant la Rive-Sud de Montréal, vendredi soir dernier, quand il a été abattu d'une rafale de fusil-mitrailleur.

Au lendemain de ce règlement de comptes, les policiers de Saint-Hubert ont retrouvé dans le parking d'un restaurant chinois de cette municipalité une Plymouth Sundance 1990 rapportée volée à Saint-Lambert. En fouillant le véhicule, ils ont retrouvé l'arme du crime, un fusil-mitrailleur de calibre 9mm ainsi qu'un revolver 44 magnum chargé à bloc.

Ce sont les enquêteurs de l'Unité des crimes contre la personne de la SQ de Montréal qui ont été chargés de retrouver les meurtriers de Lucky.



Les parents de Joël Bondy, âgé de 23 mois, suivent le petit cercueil blanc qui renferme la dépouille mortelle de leur bébé, décédé vendredi à l'Hôpital des enfants de Toronto avant d'avoir pu subir l'opération qui aurait pu lui sauver la vie. TÉLÉPHOTO PC

La mort d'un bébé met dans l'embarras l'Hôpital pour enfants de Toronto

Canadian Press
BEAMINGTON, Ontario

■ Le petit Joël Bondy, âgé de 23 mois, décédé quelques heures avant le moment où il devait finalement subir une opération au cœur qui avait été remise à plusieurs reprises, a été inhumé hier.

Le bébé, qui a succombé vendredi à l'Hôpital des enfants de Toronto, était atteint d'une malformation cardiaque qui ralentissait l'acheminement du sang aux poumons, restreignant ainsi leur alimentation en oxygène.

L'opération n'avait pas été jugée urgente avant mardi dernier, et on l'avait alors fixée à vendredi.

Selon le grand-père de l'enfant, Earl Sergeant, la décision d'opérer aurait dû être prise immédiatement, et le retard qu'on lui a apporté est impardonnable.

La famille s'était finalement entendue pour faire opérer l'enfant dans un hôpital de Détroit,

lorsque celui de Toronto l'avisa que la date de l'intervention avait été fixée à vendredi.

«Ils vous donnent une date, puis ils la changent, puis ils vous appellent de nouveau. Ou bien ils peuvent le faire, ou bien ils ne peuvent pas», commente M. Sergeant.

La mort du bébé a provoqué une sérieuse controverse, et le bureau du coroner doit prendre cette semaine une décision sur l'éventualité d'ouvrir une enquête, dont l'issue ne ferait toutefois pas de doute pour M. Sergeant.

«Ils dépensent de l'argent pour des raisons politiques, puis ils oublient tout une fois que les choses se sont tassées.»

Le ministre de la Santé de l'Ontario, Elinor Caplin, a déjà déclaré que les citoyens de la province ne devraient pas avoir à aller se faire soigner aux États-Unis. Son ministère, a-t-elle dit, s'est donné pour priorité de placer les services médicaux à la disposition de tous ceux qui en ont besoin.

Marotte subit son procès sous quarante accusations de méfait

LISA BINSSE

■ Mme Marguerite Kaufert, anti-qualité, a eu une désagréable surprise le 1er mai 1988. En arrivant devant son magasin, ce matin-là, elle a constaté que l'enseigne et la devanture avaient été peintes en bleu. Sur la fenêtre quelqu'un avait gravé «101 ou 401 (autoroute en direction de Toronto)»!

Mme Kaufert a relaté cet incident hier au procès devant le juge Luc Trudel, de la Cour du Québec, de Hans Marotte, étudiant de 21 ans et partisan de la loi 101, sous 40 accusations de méfait.

Mme Kaufert est la propriétaire d'un magasin d'antiquités, Coach House Antiques, situé Chemin de la Reine-Marie. Hier, elle faisait partie d'une quinzaine de personnes qui sont venues témoigner au procès au sujet de 17 incidents similaires, survenus le 1er mai, le 21 juin et le 15 juillet, dans les quartiers Snowdon, Notre-Dame-de-Grâce et le West-Island.

Dans l'ensemble il s'agissait de commerces dont le magasin d'antiquités, le Fleuriste McKenna, une cordonnerie et des phar-

macies Cumberland Drugs, et deux succursales bancaires (Banque Royale et Banque de Montréal). Les incidents allaient d'une devanture marquée avec le chiffre 101 et, dans le cas de McKenna, à des fenêtres fracassées. Certains témoins pensaient avoir vu les lettres «FLQ», mais ne pouvaient l'affirmer. D'autres ont vu «AQF».

Les montants des dommages dans chaque incident étaient de 1000 \$ et variaient, selon la Couronne, de 500 \$ à 500 \$.

M. Kenneth McKenna, propriétaire de Fleuriste McKenna, a raconté que le concierge de son magasin du chemin de la Côte-des-Neiges l'a avisé, le matin du 1er mai, que les fenêtres à l'avant de son magasin avaient été fracassées et qu'il y avait de la peinture sur le devant du magasin. Quand il est arrivé sur les lieux, le concierge avait déjà enlevé la peinture, mais les fenêtres étaient effectivement en morceaux. Le coût: il n'en savait rien, mais il a dû payer le déductible de 500 \$.

Le procès, qui doit durer environ cinq jours, se poursuit ce matin.

La présumée victime aurait été forcée de modifier son témoignage

■ Les avocats de la défense et de la poursuite présenteront leurs plaidoiries ce matin au procès d'Auguste Léon, 20 ans, accusé d'avoir agressé sexuellement une adolescente en novembre 1988 et de l'avoir incitée à se prostituer.

Hier, le procureur de la Couronne, Me Pierre Garon, a présenté une contre-preuve qui vient confirmer le témoignage de la victime vendredi, voulant qu'elle ait été contrainte par l'accusé et par son frère de fabriquer une fausse preuve en faveur de l'accusé.

La jeune fille, aujourd'hui âgée de 15 ans, a pris tout le monde par surprise la semaine dernière en disant qu'elle avait menti dans son témoignage en début de procès et à l'enquête préliminaire.

Vendredi, elle a affirmé le contraire. Elle a alors expliqué qu'elle avait été forcée, sous la menace du frère de l'accusé, Her-

vé, d'enregistrer une conversation qui viendrait en quelque sorte disculper Auguste Léon. Il y a eu d'abord les menaces que ça pourrait «mal aller» si elle ne changeait pas son témoignage. Ensuite Hervé Léon lui a donné rendez-vous dans un appartement de la rue Emile-Nelligan, où l'enregistrement a eu lieu.

Pendant qu'elle était dans cet appartement, la jeune fille a reçu deux appels du centre de détention Parthenais, un provenant de l'accusé et l'autre d'un ami de l'accusé. Les deux ont fait pression sur la jeune fille.

Après son témoignage-surprise, les policiers ont interrogé la jeune victime, qui leur a dévoilé qu'elle avait été menacée. Ils sont rendus à l'appartement de la rue Emile-Nelligan, y ont pris des photos, et ont arrêté Hervé Léon, qui a été accusé d'entrave à la justice.

La condamnation de Zundel maintenue en appel

Presse Canadienne
TORONTO

■ La Cour d'appel de l'Ontario a maintenu, hier, la condamnation à neuf mois de prison imposée à Ernst Zundel, pour avoir publié que l'Holocauste est un canular, sachant que c'était faux.

Les trois juges ont statué que l'éditeur torontois de 51 ans avait bénéficié d'un procès juste et qu'il ne pouvait pas se plaindre à ce sujet.

Le procès de Zundel, en 1988, était son deuxième. Il avait également été reconnu coupable, en 1985, mais il avait interjeté appel.

Le premier juge avait recommandé que Zundel, qui est un immigré reçu, soit déporté dans son pays d'origine, l'Allemagne de l'Ouest.

L'avocat de Zundel, Me Doug Christie, avait reproché au président du tribunal d'avoir erré en dispensant la couronne de prouver que l'Holocauste s'était réellement produit.

La Cour d'appel a établi à ce sujet que «de tels faits historiques sont tellement notoires qu'il ne peuvent pas faire l'objet d'un débat parmi les gens raisonnables».

En publiant délibérément des faussetés, ont souligné les juges, Zundel «pouvait perturber l'intérêt du public dans la tolérance sociale et raciale».

En apprenant la décision de la Cour d'appel, la section ontarienne du Congrès juif canadien a aussitôt réclamé que la justice suive son cours et que Zundel soit déporté, après avoir purgé sa peine au Canada.

Accusée du meurtre d'une enfant

Presse Canadienne
TROIS-RIVIÈRES

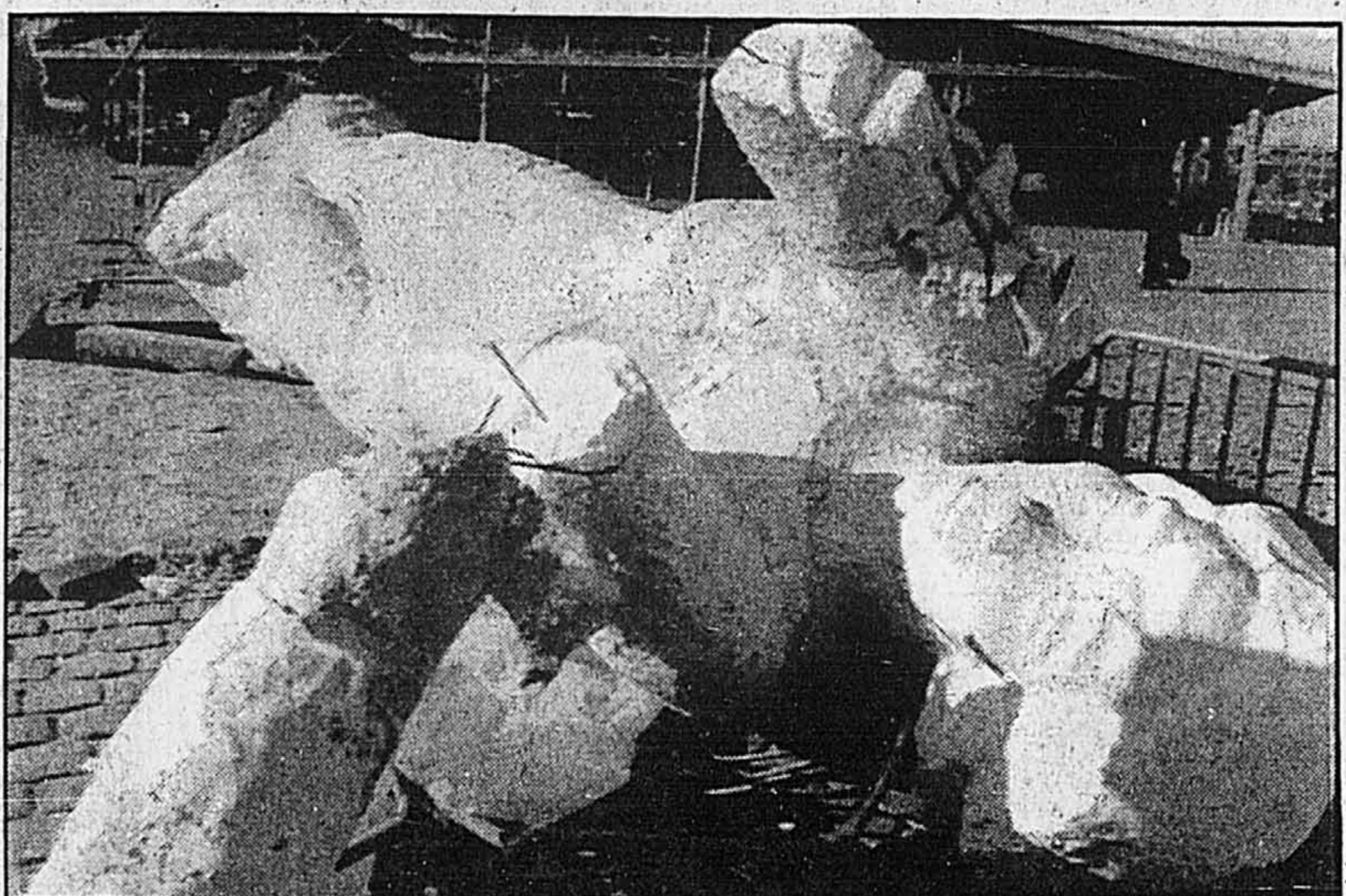
■ Sylvie Bourque, qui est accusée du meurtre prémédité de la jeune Jéssica Bouchard, pourrait bien subir son procès dans un autre district judiciaire à cause du bruit suscité par cette affaire.

Hier, à Trois-Rivières, devant le juge Gaston Desjardins, l'avocat de Sylvie Bourque, Me André Lebouthillier, a prévenu le tribunal qu'il demanderait la permission de faire tenir le procès de sa cliente dans un autre district judiciaire. Me Lebouthillier a fait valoir qu'à cause du bruit suscité par toute cette histoire, sa cliente risquait de ne pas avoir un procès juste et équitable dans le district de Trois-Rivières.

En août 1989, la découverte du corps de Jéssica Bouchard dans un conteneur à déchets d'un centre commercial de Trois-Rivières avait causé tout un émoi en Mauricie. L'enfant avait été portée disparue peu auparavant.

Ensuite, l'arrestation de Sylvie Bourque et ses comparutions devant la cour ont eu aussi leur retentissement.

À la suite d'une enquête préliminaire à huis clos, Sylvie Bourque a été citée à son procès et elle devra répondre à une accusation de meurtre au premier degré.



Cette photo de la réplique de la Statue de la liberté de la Place Tiananmen, à Beijing, qui trônait devant la Grande Halle de la Villette, à Paris, donne une idée de la violence de la tempête qui a ravagé en fin de semaine dernière une bonne partie de la France et des îles britanniques.

La tempête du week-end a durement éprouvé la France

AFF, Reuter
PARIS

■ Les ravages provoqués par la tempête qui s'est abattue en fin de semaine dernière sur l'ouest de l'Europe ont été particulièrement catastrophiques en France, où l'on signale 23 morts et des dommages atteignant quatre milliards de FF (700 millions \$).

Le Centre français d'information de l'assurance évalue à un demi-million le nombre de demandes d'indemnisation attendues d'ici la fin de cette semaine, et souligne qu'avec les vents déchainés qui ont déjà soufflé à la fin de janvier, les mauvais temps a causé en deux semaines pour 23 milliards et demi de FF de dommages (960 millions \$), ce qui équivalait à la moitié des indemni-

sations versées pour toute l'année 1988 au titre de l'assurance sur les habitations.

L'Écosse, le nord de l'Angleterre et l'Irlande du Nord ont également été très fortement éprouvés par les intempéries. Les inondations et les glissements de terrain ont forcé la police à fermer de nombreuses routes, tandis que des vents de tempête arrachaient arbres et toitures. Le service a dû être interrompu sur plusieurs lignes de chemin de fer écossaises, et les traversiers reliant Liverpool à Belfast (Irlande du Nord) étaient immobilisés dans leurs ports.

En France, la tempête n'a pas épargné les trésors architecturaux, y compris le Petit Trianon de Versailles et plusieurs grandes cathédrales.

Dans les jardins à la française du parc de Versailles, les statues à la gloire du Roi-Soleil ont été emportées et des centaines de chênes centenaires déracinés par des vents qui dépassaient parfois 150 km/h.

Les dégâts ont obligé les autorités à fermer au public le château de Versailles, l'un des monuments historiques les plus visités de France, y compris le Petit Trianon de Marie-Antoinette et ses dépendances, endommagés par la bourrasque.

Le conservateur de Versailles, Jean-Pierre Babelon, précise que certains des arbres déracinés dans le parc du Trianon avaient plus de 200 ans d'âge. «Parmi ceux-ci, souligne-t-il, nous avons eu la tristesse de perdre un arbre historique célèbre, le cèdre que Marie-Antoinette avait fait transporter du jardin du Trianon au bosquet de la reine lors de la création de celui-ci.»

À Chartres, par ailleurs, deux énormes trous apparaissent dans la toiture de la cathédrale du XIIIe siècle et le conservateur, Laurent Heulot, souligne que la structure du toit elle-même a été sérieusement altérée par les vents et que les réparations seront extrêmement importantes.

Trois autres cathédrales ont également été touchées, notamment celle de Troyes, dont plusieurs des vitraux gothiques, inestimables (XIIIe au XVIe siècle), ont été brisés par les vents.

L'impasse se dessine dans les négociations à l'université Laval

Presse Canadienne
SAINTÉ-FOY

■ Si rien ne bouge d'ici ce soir, «l'affrontement est inévitable» entre les professeurs et l'université Laval.

C'est ce qu'a déclaré, hier, le président du Syndicat des professeurs de l'université Laval (SPUL), M. Ramzi Salamé, au cours d'une conférence de presse qu'il donnait en compagnie du vice-président Roland Ouellet et du trésorier Marcel Dupras.

Même si les relations sont tendues entre les deux parties depuis les séances intensives de négociations de la fin de semaine au terme desquelles l'université a accusé le syndicat d'être «inflexible quant à l'ampleur de ses demandes initiales», les échanges se sont poursuivis, hier, en présence du conciliateur. Ils doivent reprendre aujourd'hui.

Au cours d'une réunion à huis clos, ce soir, le conseil syndical (une quarantaine de membres représentant toutes les facultés) décidera s'il recommandera ou non la grève aux 1200 professeurs. Ces derniers tiennent en effet une assemblée générale, demain soir, pour voter sur cette question de taille.

«C'est absolument faux», s'exclame M. Salamé en réponse aux accusations d'inflexibilité de l'université à l'endroit du syndicat.

«Lors de notre rencontre de la fin de semaine, nous avons révisé nos demandes à la baisse sur les salaires, le régime de retraite, l'année sabbatique, les avantages sociaux, les ressources matérielles et humaines auxiliaires, de même que le plancher d'emploi. Par exemple, sur ce dernier point, nous avons réduit de moitié nos demandes, passant de 180 postes à 90», affirme le président du SPUL.

Selon le syndicat, l'université a fait «un petit effort» dans ses offres salariales et en ce qui concerne le régime de rentes. Elle a redressé l'échelle de traitement des titulaires, mais n'a guère amélioré celle des adjoints et des agrégés en début de carrière. De sorte, dit-il, que l'établissement ne pourra plus attirer ces deux dernières catégories de professeurs, qui préfèrent aller ailleurs.

Au chapitre des ressources auxiliaires, le syndicat soutient que Laval a opposé un refus catégorique à ses demandes, en dépit du fait qu'«elles ne coûtent rien de plus puisque l'argent est déjà disponible dans le budget de l'université».

Un porte-parole syndical a conclu: «Si l'attitude patronale ne change pas sur nos propositions à incidence financière et normative, nous nous dirigeons vers une impasse.»

La Corvette au nombre des 10 autos « dangereuses »

Associated Press
LANSING, Michigan

Une étude a montré que 5,2 personnes ont perdu la vie, au cours des années 1985-87, à chaque 10 000 accidents de Chevrolet Corvette aux États-Unis.

Par comparaison, il n'y a eu que 0,6 mort par 10 000 accidents de Volvo à quatre portes, au cours de la même période.

Dans la liste des 15 voitures aux taux de mortalité les plus élevés, on retrouve 12 petites voitures. Les trois autres sont de grand Intermédiaire. Plusieurs, dont la Corvette en tête, sont des voitures sport.

Dans la liste des 10 voitures aux taux de mortalité les moins élevés, trois sont des grosses voitures, six des intermédiaires et il n'y a qu'une seule petite voiture, la Volkswagen Jetta (1,1 mort par 10 000).

« Il ne fait aucun doute que le consommateur a une meilleure chance de survie au volant d'une grosse voiture », a commenté M. James Alexander, président de l'Association des agents d'assurances du Michigan, qui a rendu l'étude publique, hier.

Un autre porte-parole de l'association, M. Gary Mitchell, a fait remarquer pour sa part que plusieurs voitures sport à haute performance se classent dans la catégorie des autos dangereuses, à cause du genre de conducteurs qu'elles attirent.

« La Corvette, la Camaro, la Mustang, la Firebird et la Dodge Daytona se retrouvent toutes dans la liste des 10 voitures aux taux de mortalité les plus élevés », a-t-il noté.

« L'âge moyen du chauffeur de ces voitures, a-t-il poursuivi, est un jeune homme de moins de 30 ans. Les femmes au volant de ces voitures ont un taux de mortalité moins élevé. »

Mme Debra Barclay, du Centre de la sécurité automobile, a signalé quant à elle que les petites voitures ne devraient pas nécessairement être dangereuses. « La technologie existe, mais on ne s'en sert pas suffisamment, a-t-elle déclaré. Avec les coussins d'air, par exemple, les consommateurs pourraient sauver leur vie pour quelques centaines de dollars de plus. »

Des spécialistes nord-américains des mauvaises herbes en congrès à Montréal

Presse Canadienne

Plus d'un millier de spécialistes nord-américains des mauvaises herbes, provenant autant de l'industrie des herbicides que des universités et des centres de recherche de différents ministères s'entretenaient d'ici jeudi de malherbologie.

La Société nord-américaine de malherbologie, mieux connue sous l'appellation anglaise de Weed Science Society of America (WSSA), a décidé exceptionnellement de tenir son congrès à Montréal cette année.

C'est probablement pour cette raison que sur les 300 communications scientifiques devant y être présentées, le nombre de spécialistes canadiens atteint le pourcentage record de 14 pour cent, comparativement à l'habituel dix pour cent.

Claudel Lemieux est de ceux-là. Biologiste de formation, il s'intéresse particulièrement au chiendent, une herbe au réseau de racines développées qui cherchent à s'accaparer l'eau, le soleil et les éléments nutritifs du sol au détriment des plantes qu'il côtoie au champ.

Le chercheur Lemieux travaille à la station de recherches d'Agriculture Canada, à Québec.

Il constate que depuis des années, l'agriculteur se retrouvant avec des mauvaises herbes qui menacent sa culture se tournent vers l'industrie des herbicides pour obtenir la substance chimique qui règlera son problème.

Avec le temps, l'agriculteur se rend compte que les herbicides règlent les problèmes pour un certain temps seulement, puis qu'ils réapparaissent quelques années plus tard.

Pire, après un certain nombre d'utilisations l'herbicide perd de ses vertus en raison de la résistance développée par les mauvaises herbes.

L'agriculteur peut alors utiliser un autre herbicide, bien que la liste n'est pas illimitée. En effet, l'industrie éprouve de plus en plus de difficultés à développer de nouveaux produits en raison des longues recherches nécessaires et des tests à mener pour satisfaire les règles imposées par les ministères de l'Environnement et de la Santé.

Parallèlement à cela, des agriculteurs réalisent que les produits chimiques constituent des dangers pour l'environnement et la santé humaine. Ils craignent que leur terre perde de la valeur. Ils cherchent donc à réduire l'usage des produits chi-

miques, sans mettre en péril leur gagne-pain.

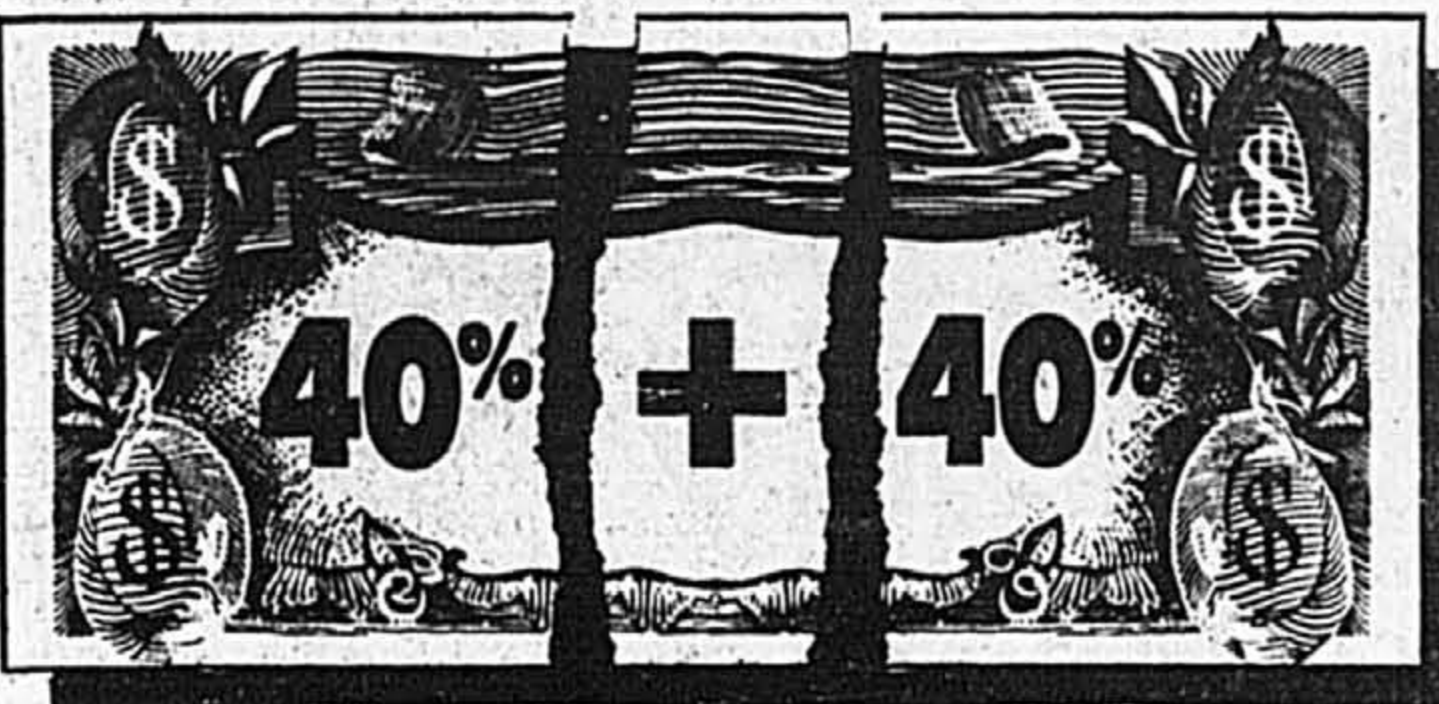
C'est alors que la contribution des chercheurs en malherbologie peut se révéler importante.

Pour revenir au chiendent, un des trois objets d'étude de Claudel Lemieux, ce dernier a l'intuition que les agriculteurs auraient intérêt à devancer le temps des semailles, semer en rangs plus serrés et recourir à un sarclage plutôt qu'à un herbicide, par exemple.

Il fait remarquer que nos ancêtres agriculteurs semaient beaucoup plus tôt parce qu'ils utilisaient le cheval qui s'enfonçait moins dans le sol imbibé d'eau que le tracteur actuel à doubles roues.

Sans revenir au cheval, M. Lemieux estime que l'utilisation d'un tracteur plus léger est à explorer.

LE REÉR QUI COUPE VOTRE IMPÔT 2 FOIS



UNE DÉDUCTION DE 40%*

D'abord, comme tous les REÉR, celui du Fonds de solidarité vous permet de déduire de votre revenu imposable la somme investie. Ainsi un investissement de 1 000 \$ réduira le revenu imposable de 1 000 \$. À un taux d'imposition moyen, cela représente déjà une économie d'impôt de 400 \$ environ.

DES CRÉDITS D'IMPÔT DE 40%

En plus et en exclusivité, votre contribution au REÉR du Fonds de solidarité vous donne droit à des crédits d'impôt totalisant 40% de la somme investie. C'est-à-dire qu'une fois l'impôt calculé sur votre revenu imposable, le même 1 000 \$ investi vous permet de soustraire de l'impôt à payer un 400 \$ supplémentaire.

Si vous voulez savoir comment le Fonds peut aussi travailler pour vous, appelez-nous.

Montréal: (514) 285-6400

MONTRÉAL
500, rue Sherbrooke ouest, 14^e étage
MONTRÉAL EST
7878, rue Sherbrooke Est
Centre d'achats Champlain
LAVAL
2353, boulevard Curé-Labelle
Centre Super Carnaval
LONGUEUIL
3694, Chemin Chambly
Centre Super Carnaval
VILLE LASALLE
7401, boulevard Newman
Centre Super Carnaval

De l'extérieur sans frais:
1-800-361-7111

Québec: (418) 622-3258
Trois-Rivières: (819) 373-3447
Jonquière: (418) 547-6800
Hull: (819) 778-1656
Sherbrooke: (819) 821-2070
Rouyn: (819) 797-4902
Sept-Îles: (418) 968-6254

FAITES TRAVAILLER LE FONDS!

*selon le taux d'imposition moyen

Cette annonce ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations requises dans le prospectus simplifié du Fonds.



Ville de Montréal

ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DES COMITÉS-CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est donné que les prochaines assemblées régulières des Comités-conseils d'arrondissement se tiendront aux dates, heures et endroits indiqués ci-dessous:

Ahuntsic - Cartierville:

Lundi 12 février, à 19 h
Centre de l'Acadie
2005, rue Victor-Doré

Centre:

Mercredi 14 février, à 19 h
Hôtel de ville, salle du Conseil
275, rue Notre-Dame Est
(métro: Champ-de-Mars)

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce:

Lundi 12 février, à 19 h
Hôtel Ramada Inn
6445, boul. Décarie
Salles Décarie Nord et Sud

Mercler - Hochelaga-Maisonneuve:

Mardi 13 février, à 19 h
Église Notre-Dame-des-Victoires
5751, rue Pierre-de-Coubertin

Plateau-Mont-Royal - Centre-sud:

Lundi 12 février, à 19 h
Centre Saint-Pierre-Apôtre
1212, rue Panet, salle 100

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles:

Mardi 13 février, à 19 h
Centre Roussin
12125, rue Notre-Dame Est

Rosemont - Petite-Patrie:

Lundi 12 février, à 19 h
Comité Vie de quartier
5095, 8^e Avenue

Sud-ouest:

Mardi 13 février, à 19 h
Centre Saint-Charles
1055, rue Hibernia

Villeray - Saint-Michel:

Mardi 13 février, à 19 h
Centre Saint-Mathieu
7110, 8^e Avenue

Le 6 février 1990

Léon Laberge
greffier de la Ville

\$ 399*



CANTEL AGENT AGRÉÉ

Le solde expire le 31 mars 1990

Un téléphone cellulaire de qualité disponible à prix incroyablement bas

- 2 ans de garantie • Capacité 832 canaux
 - Mémoire 30 numéros • Duplex mains libres
 - Affichage/clavier éclairés • Puissance 3 watts
 - Prix de solde \$399* requiert la mise en fonction lors de l'achat chez Radio Shack (17-1076)
- Sans la mise en fonction 699.00. *Prix au cat. 1990, 999.00.

Prix réduit!

DIVISION INTERTAIN CANADA LTEE.

TANDY/Radio Shack®

Disponible à tous les centres d'ordinateurs Tandy, magasins Radio Shack et détaillants participants



Une bourse «d'auto-défense» à la mémoire des victimes de Poly

MICHELE OUIMET

■ Le Centre de prévention des agressions de Montréal (CPAMAPC) a annoncé hier, en collaboration avec l'école Polytechnique de Montréal, la création d'une bourse qui permettra aux filles et aux femmes, défavorisées financièrement, d'avoir accès à des cours d'auto-défense et des services de prévention des agressions.

Les écoles, qui ne possèdent pas les budgets nécessaires pour offrir ces cours à leurs étudiants, pourront également profiter des largesses de cette bourse.

Le CPAMAPC, organisme à but non lucratif, existe depuis 1988. Ce Centre, le premier du genre au Canada, s'occupe de prévention auprès des groupes particulièrement vulnérables aux agressions,

soit les enfants, les femmes et les personnes âgées.

Les fonds recueillis seront administrés par un comité spécial formé, entre autres, de Michèle Thibodeau-Deguire, ingénieure et directrice des relations publiques à l'école Polytechnique, Francine Pelletier, journaliste, Michael Bossy, ancien joueur de hockey, Greta Nemiroff, intellectuelle féministe, et des représentants des étudiants de Polytechnique.

«Les victimes de violence doivent apprendre à dire non à leurs agresseurs, a expliqué la coordonnatrice du Centre, Leona Heillig. Nous travaillons avec les hommes et les femmes et notre intervention touche tous les groupes d'âges.» Le Centre intervient auprès des milieux pré-scolaires, des écoles — du primaire à l'Université — des hôpitaux et des centres communautaires.

Cette bourse est créée en mémoire des 14 femmes qui ont été assassinées le 6 décembre 1989 à l'école Polytechnique.

«Le massacre de Polytechnique nous rappelle jusqu'où peut aller la misogynie, a déclaré Mme Nemiroff. Marc Lépine était fasciné par la culture guerrière. J'espère que les hommes sont prêts à mo-

difier leur dialogue et à renoncer aux privilèges de la suprématie mâle.»

De son côté Francine Pelletier a rappelé le traumatisme vécu par la population québécoise à la suite de ce massacre. «J'étais sur la liste de Marc Lépine, a-t-elle déclaré. C'est pourtant la première fois que je mets les pieds à l'école

Polytechnique et ça me fait un drôle d'effet.»

Les représentantes du Centre ont fait une démonstration de leur technique utilisée lors des cours. Deux animatrices ont simulé une situation. Une jeune femme reçoit chez elle un voisin qui devient trop entreprenant. Au lieu de se «débattre», la fem-

me doit apprendre à «riposter» et mettre l'intrus à la porte avec détermination et fermeté. «Les femmes doivent utiliser non seulement la force physique mais également la défense verbale», ont-elles conclu.

Un cours d'auto-défense de deux jours coûte 60\$ et un atelier de formation, 100\$.

Une lesbienne poursuit les Forces armées pour discrimination

Presse Canadienne
TORONTO

■ Un ancien lieutenant des forces aériennes qui affirme avoir été forcée à abandonner sa carrière militaire parce qu'elle était lesbienne a décidé de porter l'affaire en cour fédérale.

La dame de 26 ans de la région

de Barrie poursuit le gouvernement fédéral, soutenant que la politique de l'armée envers les homosexuels viole la Charte des droits et libertés.

Selon les documents déposés au tribunal, elle s'est enrôlée dans les Forces canadiennes en 1986 et elle a été mutée dans une unité spéciale d'enquête de Toronto en 1988.

Sous la pression de ses supérieurs, elle a admis qu'elle était homosexuelle. Elle a été mutée à un poste de moindre importance en avril 1989 et son certificat d'habilitation aux informations «ultra-secrètes» lui a été retiré.

En mai, on lui avait fait savoir qu'on avait recommandé sa libération parce qu'elle avait «admis des activités homosexuelles con-

traires à la politique des Forces canadiennes».

La dame, qui occupe actuellement un poste d'enquêteur dans les services douaniers fédéraux, réclame des dommages ainsi qu'une déclaration que la politique des autorités militaires viole les garanties de la Charte en matière d'égalité et de liberté d'expression et d'association.

Coupez court à vos hhhhésitations!

Camionnettes compactes

Chevrolet S-10
S/T Blazer

GMC S-15
S/T Jimmy

Plus que jamais c'est le temps de vous procurer une camionnette compacte GM 1990. Choisissez parmi les modèles à deux ou à quatre roues motrices, à cabine classique ou allongée. Tous vous font bénéficier d'une remise de 1 000\$ ou du taux de crédit de 10,9%.

Cette offre ne dure qu'un temps limité.

TAUX DE CRÉDIT DE

10,9%*

• remboursable en 48 mensualités
ou moins • pas de montant limite

OU
REMISE DE

1 000\$[†]

DES VRAIS GM

FIDÈLES COMME J'AIME!

GMC Chevrolet

À vous de trancher!

TOTAL
GARANTIE
DE 3 ANS/80 000 KM

* Ces offres ne peuvent être combinées. Elles s'appliquent aux véhicules neufs ou de démonstration 1990 et des années précédentes des camionnettes compactes Chevrolet S-10 et GMC S-15, S/T Blazer et S/T Jimmy achetés à partir du stock d'un concessionnaire. Tous ces modèles sont offerts en quantité limitée et ils ne sont pas nécessairement disponibles chez tous les concessionnaires. Cette offre est en vigueur à compter du 5 février 1990 jusqu'à la fermeture des bureaux le 2 mars 1990 ou jusqu'à épuisement des stocks. L'acheteur sera tenu de payer les taxes applicables, y compris la taxe fédérale d'accise, les frais d'immatriculation et de transport au moment de l'achat. Toutes les demandes de crédit devront être approuvées par GMAC qui se réserve le droit d'exiger un acompte si le crédit de l'acheteur ne répond pas à ses normes. Les modèles commandés pour les parcs et les véhicules loués ne sont pas admissibles à ces offres. Elles comprennent une participation du concessionnaire. Voyez votre concessionnaire GM participant pour connaître tous les détails, incluant les économies offertes par le programme Location Plus™ s'appliquant aux locations au détail. Renseignez-vous aussi au sujet du programme pour les diplômés universitaires et les ensembles d'options offerts avec certains véhicules.

† Le taux de crédit de 10,9%, sans montant limite, est réservé aux acheteurs au détail admissibles qui financent leur achat pour une durée maximum de 48 mois et minimum de 12 mois auprès de GMAC. Toutes les demandes de crédit doivent être approuvées par GMAC.

† La remise de 1 000\$ offerte directement par General Motors s'applique aux camionnettes compactes Chevrolet S-10 et GMC S-15, S/T Blazer et S/T Jimmy. Vous pouvez garder ce montant ou l'appliquer à votre transaction.